CESER de France

Assemblée des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux

Après la crise COVID
la voie/x des possibles

les préconisations des CESER

JANVIER 2021

Sommaire

Editorial 2

Contribution Bourgogne-Franche-Comté 4

Contribution Bretagne 6

Contribution Centre-Val de Loire 8

Contribution Corse 10

Contribution Grand-Est 12

Contribution Guyane 14

Contribution Hauts-de-France 16

Contribution Ile-de-France 18

Contribution Martinique 20

Contribution Mayotte 22

Contribution Normandie 24

Contribution Occitanie 26

Contribution Pays de la Loire 28

Contribution Polynésie française 30

Contribution Sud Provence-Alpes-Côte d'azur 32

Contribution Réunion 34

Après la crise COVID, la voie/x des possibles : les préconisations des CESER

La crise du COVID-19 est venue brutalement bouleverser notre organisation économique et sociale, notre mode de vie et nos modèles de fonctionnement. Elle a révélé des fragilités importantes dans notre société

Elle a également marqué pour nombre d'individus, d'entreprises et d'organisations un point de rupture imposant ou invitant à de profonds changements de comportements individuels et collectifs.

Ces changements impliquent au moins des adaptations pérennes, voire des modifications de paradigme. Après avoir observé les dysfonctionnements et bonnes pratiques, les CESER proposent des préconisations permettant d'envisager ces nouveaux paradigmes.

Faits et méfaits de la crise COVID 19

Très vite en mars 2020, la crise sanitaire a fait apparaitre les limites sinon les dysfonctionnements de certains systèmes. L'organisation sanitaire centralisée a révélé des inerties intrinsèques, comme un manque de moyens et une crise qui couvait, alors que les corps intermédiaires avaient alerté les autorités publiques. De manière réactive et efficace l'échelon régional a pallié ces manques, en approvisionnant rapidement les régions en matériel médical. Au-delà des moyens, il convient aujourd'hui de proposer et mettre en œuvre des modèles articulant plus pertinemment médecine de ville et hôpital, secteur public/secteur privé en écoutant les territoires et leur besoin.

Parallèlement, la crise a mis en lumière l'importance de la culture par le lien qu'elle parvient à créer entre les personnes : éducation, transmission des savoirs, formation, pratiques culturelles et artistiques sont des outils de communication d'autant plus nécessaires que la période ne rend possible qu'un lien virtuel entre tous. Il est donc en premier lieu nécessaire de valoriser ce pan de la société qui éduque et construit la société de demain. Il y a également nécessité de soutenir le tissu et les secteurs qui enrichissent culturellement notre "vivre ensemble".

A l'échelon régional, la crise touche de plein fouet des bassins de vie entier, et cela est encore plus vrai lorsqu'un secteur économique, social ou culturel en irrigue d'autres : tourisme, aéronautique, automobile par exemple. La diversification des activités doit être intégrée à l'avenir dans les stratégies régionales.

Enfin, dans l'angle mort de la crise sanitaire, se sont accrues les fragilités et les inégalités sociales, territoriales parfois, ainsi que les inégalités de genre. Les rôles d'observatoire, de mise en lumière et d'alerte que remplissent en permanence les CESER sont ici essentiels.

Les bonnes pratiques observées

Devant la fatalité sanitaire, la crise a fait naître des solidarités humaines et de nouveaux engagements associatifs. La crise a aussi révélé certaines instances de dialogue, des coopérations inédites entre entreprises, collectivités, individus, et un rôle structurant des associations. C'est au niveau local, à l'échelle humaine et des bassins de vie que cet élan a été des plus tangibles : opérations entre centres hospitaliers régionaux, confection et distributions de masques, entraides grâce au bénévolat, etc.

Préconisations "panser le présent et penser le futur"

L'heure est au plan de relance. Annoncé par le Gouvernement et déployé selon une approche territoriale, il s'agit de savoir quels secteurs et thématiques doivent être priorisées et encouragés par la puissance publique à l'échelon régional et selon quelles modalités de gouvernance, afin de panser le présent et penser le futur.

Clairement, les CESER font apparaitre 5 domaines phares d'intervention dans leurs préconisations :

- **l'accompagnement dans le domaine de la santé :** il est désormais essentiel de renforcer la présence humaine de proximité et d'apporter l'appui financier pour de nouveaux équipements.
- **l'accompagnement de la transition écologique.** Passer du paradigme "d'utilisation des ressources" à l'utilisation des "ressources disponibles" modifie les approches. Une telle démarche doit être accompagnée afin de ne laisser personne à l'écart de ce qui s'annonce comme une révolution à mener sur le long terme. En effet, rénovations thermiques, utilisations de nouvelles sources d'énergie, acceptation de nouvelles modalités de consommation et de production ne se feront pas en un jour.
- **la (re) localisation des activités économiques** afin de sécuriser les approvisionnements alimentaires et la production manufacturée, ainsi que la production de valeur sur les territoires.
- **le déploiement inclusif de la technologie numérique :** déployer les infrastructures de réseaux pour garantir un aménagement des territoires est primordial. Mais il faut aussi veiller à ce que la technologie n'exclue pas certains citoyens.
- **accompagner la jeunesse.** *"C'est dur d'avoir 20 ans en 2020"* : cette crise interroge particulièrement le devenir des jeunes, sortis récemment du système scolaire ou universitaire, ou encore en formation. Pour éviter de cristalliser les difficultés sur une génération, la "priorité jeunesse" doit être une préoccupation quotidienne.

Parallèlement à cette priorisation pour les 3 années qui arrivent, les CESER préconisent l'adoption d'une nouvelle méthode dans la gouvernance du déploiement du plan de relance.

Cette méthode doit tout d'abord intégrer la participation de la société civile : citoyens, acteurs économiques, sociaux, secteur associatif.

Par ailleurs, la nouvelle gouvernance doit s'appuyer sur des outils de contractualisation idoines entre les régions et les EPCI, l'Etat et l'Europe. Elle doit également parfaire la définition des compétences attribuées à chacun des échelons territoriaux et définir un calendrier. Janvier 2020 et janvier 2021 ne font pas partie du même monde. Interrogeons-nous par exemple sur les actions du plan de relance qui pourront être concrètement mises en œuvre d'ici à janvier 2022. Dans cette optique, la culture de l'évaluation des politiques publiques doit se renforcer pour ne pas commettre les mêmes erreurs.

Troisièmement, les régions doivent disposer de compétences plus abouties voire nouvelles à la hauteur des engagements financiers qu'elles mobilisent ou mobiliseront. Elles doivent bénéficier de plus d'autonomie et de possibilités d'intervention, en fonction des configurations territoriales, notamment pour les collectivités ultramarines. Les collectivités locales pourraient trouver un espace de concertation au sein d'une CTAP rénovée.

"Résilience" et "adaptations". Voilà les deux termes qui pourraient caractériser la crise sanitaire COVID 19 vécue dans les régions et les territoires ultramarins français. Constitués des forces vives régionales, les CESER, à travers leurs membres, ont pu observer en temps réel et " à l'échelle 1" les faits, méfaits et effets de la crise économique, sociale et sociétale au plus près de la société civile régionale.

Le volontarisme du Gouvernement, la structuration des régions, les liens de solidarité et les efforts que chacun a pu nouer ont permis à l'économie et la vie sociale dans les territoires de résister. La crise va sans conteste faire évoluer la société toute entière dans ses modalités d'action.

2 scénarios de sortie de crise se dessinent : soit chaque acteur entend jouer son rôle "comme avant", soit cette crise est vécue comme une opportunité collective d'accélérer la construction du monde d'après.

Les CESER, légitimes et portés par les forces vives réelles territoriales, s'expriment et choisissent clairement de participer à créer un nouveau monde. C'est l'objet de ce rapport.

Bien évidemment, ces traits d'optimismes ne doivent pas cacher les difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs de la société civile ainsi que les efforts et les sacrifices qu'il va encore falloir fournir.

Mais encore une fois, les crises doivent nous permettre de rebondir, de construire et d'exprimer la voie/x des possibles à venir.

Laurent DEGROOTE
président de l'Assemblée des CESER de France

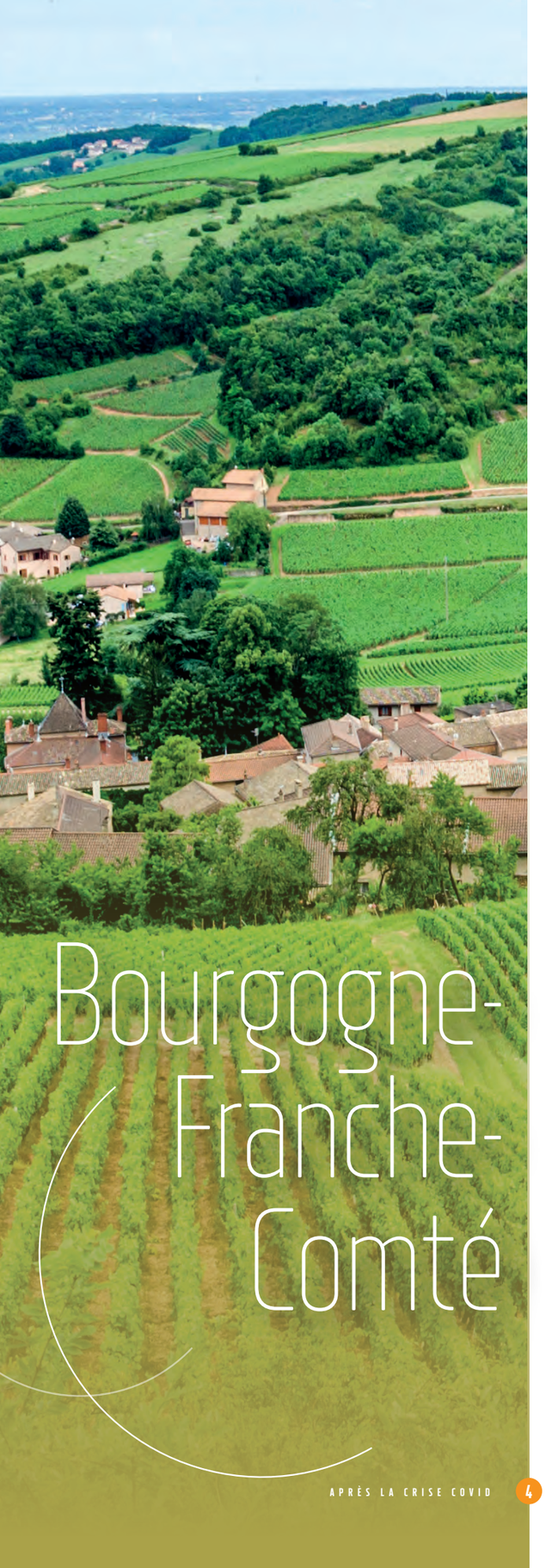

Bourgogne-Franche-Comté

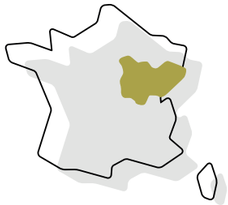

Un plan d'accélération de l'investissement régional

Dès juin 2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté a sollicité le CESER afin de préparer son plan de relance. Voté en octobre, ce "plan d'accélération de l'investissement régional" mobilisera 540 millions d'euros entre 2020 et 2022 autour de trois priorités : accélérer la transition écologique et énergétique (263,6 M€), soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi (171,9 M€), investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale (104,5M€). À terme, ce plan doit permettre de générer une activité économique approchant les 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires pour les entreprises, dans le but de sauvegarder l'emploi. Il vient s'ajouter aux 100 millions d'euros de mesures d'urgence adoptées par la Région depuis avril 2020.

L'approche et les préconisations du CESER

Le CESER Bourgogne-Franche-Comté considère que cette crise doit être l'opportunité de dynamiser des solutions de développement alternatives et d'accélérer la transition écologique et énergétique, levier prioritaire de la reprise, tout en favorisant la résilience de l'économie régionale. À ce titre, la reconquête de l'industrie et de l'emploi, la formation, l'économie résidentielle et présentielle, le numérique, l'agriculture, l'ESS, le tissu associatif, les jeunesses et la ruralité apparaissent comme des champs d'actions prioritaires pour la relance. L'échelon régional est le niveau pertinent pour traiter de ces sujets, compte tenu des compétences des Régions et de leur rôle d'ensemblier dans de nombreux domaines, particulièrement en matière de développement économique.
Les préconisations du CESER Bourgogne-Franche-Comté portent sur des mesures à prendre à court terme (relance) et sur des orientations à engager sur le moyen/long terme (transition). Voici quelques illustrations.

COURT TERME

> Économie - Emploi

- Financer l'équipement numérique des entreprises (chèque numérique).
- Lancer un plan de 100 000 emplois boost dans les territoires pour accompagner la nouvelle économie.
- Agriculture : réaliser des audits individuels et collectifs pour anticiper les ruptures de modèles économiques.

> Environnement

- Énergie : financer des aides complémentaires aux dispositifs « photovoltaïque » sur les bâtiments. Appuyer le développement de l'hydrogène. Mobiliser la commande publique et la demande privée en faveur des véhicules propres.
- Investir massivement dans la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement et accélérer les projets prévus dans les SDAGE.
- Élaborer un plan de réhabilitation des édifices anciens démolis ou en mauvais état.

> Vivre ensemble

- Mettre en place un plan de soutien à la filière sociale et médico-sociale.
- Jeunes : faire du logement étudiant une priorité notamment dans le cadre du CPER. Proposer des aides complémentaires aux aides d'État pour les TPE/PME qui embauchent des apprentis ou des néo-diplômés.
- Aider financièrement la restructuration de l'action associative et maintenir les postes de façon durable. Créer un fonds de soutien au maintien de l'emploi associatif.

MOYEN/LONG TERME

> Économie - Emploi

- Mener une politique régionale de soutien à l'installation massive d'agriculteur.ices.
  Accompagner l'agriculture biologique et soutenir l'émergence d'une filière de protéines végétales de proximité.
- Renforcer le rôle des bourgs-centres en favorisant le retour de petits commerces capables de distribuer des productions locales.
- Soutenir les pratiques de gestion forestière vertueuses sur le plan environnemental par des aides publiques et soutenir l'acquisition de forêts remarquables.

> Environnement

- Mobilités : favoriser le développement des stations multi-énergies. Redonner de l'attractivité aux transports collectifs par rapport à la voiture individuelle (ex : stopper la fermeture de certaines gares).
- Transport de marchandises : développer le multimodal par une modification de la loi qui favorise le transport routier.
- Gestion de l'eau et de la biodiversité : la Région BFC doit prendre la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau, comme le font les Régions Bretagne, Grand Est et PACA.

> Vivre ensemble

- Créer une plateforme sur les innovations existantes pour que tous les territoires puissent s'en inspirer. Développer l'ingénierie d'animation dans les territoires.
- Soutenir le monde associatif, en privilégiant le financement pluriannuel par conventionnement. Sortir d'une logique d'appel à projet au bénéfice d'un retour aux financements du fonctionnement.

© PSA Sochaux- Credit David Cesbron

© SIAG Le Creusot - Bruno Le HIR DE FALLOIS

© Laurent Mani

De l'urgence à la relance en situation de crise

La sortie de crise sera longue, avec le risque de répliques sérieuses s'il n'y a pas de réflexion globale sur la résilience de nos sociétés. C'est dans cette optique que s'inscrit cette contribution du CESER. A partir d'une observation documentée des conséquences sanitaires, économiques, sociales, organisationnelles et démocratiques de la crise en Bretagne, il s'adresse aux acteurs publics, fortement mobilisés dans la réponse à l'urgence, et maintenant dans la mise en œuvre des plans de relance.

Bretagne

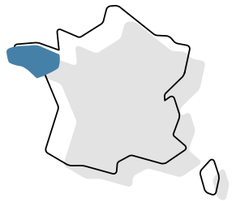

Une crise brutale et profonde

La reprise des activités interrompues ou ralenties par les confinements n'est que partielle et progressive. Elle révèle l'ampleur et la persistance des difficultés :

- la crise sanitaire a révélé des insuffisances du système de santé et confirmé un manque structurel de moyens
- le confinement a provoqué des ruptures dans les parcours des personnes, aux effets parfois graves
- la crise économique va durer : en plus des activités interdites, nombreuses sont celles qui ont été et restent empêchées
- les risques sociaux s'accentuent, avec des inégalités dans les conditions de travail, les parcours scolaires, les opportunités d'intégration professionnelle, et des difficultés touchant particulièrement les femmes
- cette crise s'ajoute à plusieurs autres, auxquelles n'ont pas toujours été apportées les réponses attendues (crise sociale, crise écologique et climatique, crise économique et financière, crise géopolitique du Brexit…)

La crise révèle aussi certains facteurs de résilience tels que les instances de dialogue, très mobilisées en Bretagne, des coopérations inédites entre entreprises, collectivités, individus, et un rôle structurant des associations.

Les défis des plans de relance

La superposition des plans de relance aux niveau européen, national et régional renforce les moyens de l'action publique mais, dans un contexte de grandes incertitudes, soulève aussi des questions sur :

- la capacité de mettre en œuvre et d'articuler les différents plans, les calendriers étant très serrés
- leur gouvernance, avec une interrogation sur les outils de contractualisation à venir entre la Région et les EPCI, l'Etat, l'Europe
- le risque d'affaiblissement de garanties pourtant indispensables pour éviter que la relance ne se fasse au détriment de l'environnement
- les angles morts : l'emploi, la lutte contre la pauvreté, trop peu pris en compte, feront-ils l'objet de plans spécifiques ?

Le CESER attire l'attention sur :

- la mise en œuvre du Ségur de la santé concernant les moyens dédiés à la santé publique, les conditions de travail et les formations des personnels de santé, en y intégrant le médico-social et l'aide à domicile
- l'accompagnement des personnes, avec une attention accrue aux risques d'exclusion des outils numériques
- l'accompagnement dans la durée des entreprises en difficulté, la disparité des situations imposant une approche au cas par cas
- la prévention des risques sociaux, avec la nécessité d'un dialogue sur la revalorisation des métiers et la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières.

Plus qu'une relance, impulser une transformation

Prioriser les transitions et l'accompagnement des personnes

La crise conforte les priorités déjà identifiées par le CESER :

- garantir les transitions souhaitées est incontournable, à commencer par la transition écologique et la transition numérique
- le faire dans un cadre démocratique, en sécurisant les parcours des personnes et en tenant compte des risques de décrochage, n'est plus une option.

Il formule les propositions suivantes (détaillées dans sa contribution) :

- soutenir les entreprises du territoire
- se fixer des objectifs de souveraineté industrielle
- renforcer l'autonomie alimentaire des territoires
- mettre les plans de relance au service de la transformation de l'économie
- renforcer l'éco-socio-conditionnalité des aides publiques
- s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire et ses réseaux
- affirmer la culture comme une priorité
- renforcer la présence et l'accessibilité des services publics et services au public dans les territoires.

Pour lutter contre les risques de fracture sociale, accentués par la crise :

- accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
- faire de la lutte contre le décrochage en formation initiale une priorité immédiate
- établir un Plan Marshall du numérique
- renforcer l'offre de formation
- actualiser le Plan régional de mobilisation pour les jeunesses
- apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les enfants, encore trop peu évaluées.

Placer le dialogue et la coopération au cœur de la méthode

Dans l'urgence, tous les regards se sont tournés vers les acteurs publics. Les services publics se sont révélés, plus que jamais, être un maillon essentiel du « vivre ensemble ». De nouvelles manières de faire ont été introduites, au nom du principe de continuité du service public. Il conviendra d'évaluer ce qui pourra être pérennisé et dans quelles conditions, eu égard à la poursuite des objectifs écologiques et climatiques et à la concertation avec la société civile.

Le CESER propose par ailleurs de :

- s'appuyer sur les territoires et accorder de nouvelles marges de manœuvre aux collectivités territoriales et à l'Etat en région
- articuler les plans de relance avec les objectifs de développement durable du territoire
- renforcer l'anticipation, la prévention et la gestion des risques
- s'appuyer sur une mobilisation démocratique, renforcer le partage de l'information
- soutenir les coopérations entre les entreprises, les acteurs publics et le monde associatif
- évaluer les actions engagées pour garantir la meilleure utilisation des fonds publics.métiers et la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières.

EN CONCLUSION

Au moment où des plans de relance prennent le relais des mesures d'urgence, les actions engagées doivent répondre aux besoins immédiats, sans perdre de vue leur inscription dans le moyen et long terme. Le CESER de Bretagne poursuivra ses travaux en ce sens, à travers le "fil rouge" de sa contribution à un développement régional durable.

© Domaine de Chaumont sur loire - Eric Sander

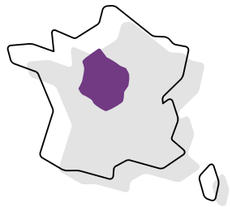

Résilience, solidarité et prévoyance, transformons notre région Centre-Val de Loire

En réponse à la crise COVID-19, le CESER Centre-Val de Loire a imaginé un plan de transformation des politiques publiques provoquant des changements de paradigme et ce, afin de préparer les territoires à faire face à d'autres crises, en particulier climatiques et/ou environnementales.

> Repenser le système de santé, son fonctionnement, son financement et sa gouvernance

La région Centre-Val de Loire qui connait des difficultés d'accès aux soins et de fragilité des structures hospitalières a, comme d'autres régions, été confrontée à une désorganisation massive des établissements, au manque d'effectifs, de lits d'hospitalisation et d'équipements médicaux.

Repenser le système de santé c'est :

- Mettre en cohérence les Projets Régionaux de Santé avec les schémas d'aménagement des territoires pour répondre aux attentes des populations.
- Instaurer une réelle démocratie sanitaire par la mise en place d'une structure administrative déconcentrée au sein de laquelle siègeraient représentants des patients, des personnels de santé, élus locaux, organismes de sécurité sociale et administrations déconcentrées
- Articuler médecine de ville et hôpital, secteur public/secteur privé
- Remettre les acteurs au cœur du dispositif, simplifier les conditions d'exercice pour augmenter le temps médical
- Structurer de véritables parcours de soins en s'appuyant notamment sur les CPTS
- Faire évoluer le T2A pour prendre en compte l'écosystème dans lequel les établissements se situent
- Développer des "majeures santé" à Tours et Orléans

> Vers un système économique régional écologiquement et socialement responsable

Le tissu économique régional est fortement touché, notamment la sous-traitance aéronautique et automobile. Pour faire face aux enjeux soulevés par la crise et développer un système économique régional écologiquement et socialement responsable, il s'avère nécessaire de :

- Repenser et relocaliser les productions en accélérant le développement des 5 filières de pointe dans lesquelles la région doit être leader : le luxe (cosmétique et textile-cuir-habillement), le médicament, la logistique, l'aéronautique et l'agroalimentaire
- Accélérer une reconversion écologique de l'économie régionale compatible avec le respect de l'environnement
- Limiter la dépendance alimentaire, structurer l'industrie agroalimentaire et accompagner la déspécialisation des cultures agricoles
- Renforcer la collaboration et la coordination entre les différents acteurs économiques pour construire des écosystèmes économiques robustes
- D'investir une nouvelle organisation du travail en menant une politique volontariste de déploiement du Très Haut-Débit afin de faciliter le virage numérique dans les TPE-PME, multiplier les tiers-lieux, aider les entreprises à s'adapter à de nouveaux modes d'organisation en favorisant la formation et le développement des compétences

> Renforcer les nouvelles solidarités et agir pour l'innovation sociale

La crise a fait naître des solidarités et de nouveaux engagements associatifs. Une société résiliente est une société de la connaissance, qui fait une place toujours plus importante aux savoirs et aux apprentissages.

Cette crise interroge particulièrement le devenir des jeunes, sortis récemment du système scolaire ou universitaire, ou encore en formation. Pour éviter de cristalliser les difficultés sur une génération, la "priorité jeunesse" doit être une réalité permanente.

> Définir une nouvelle gouvernance au service de la cohésion territoriale et de l'inclusion sociale

La COVID-19 remet en cause notre approche de la gestion des risques. Une approche fondée sur la résilience permettrait d'identifier demain, plus certainement, les premiers signes d'une crise et de l'amortir de manière plus efficiente.

Si l'État doit être stratège et demeurer le garant des grands équilibres territoriaux et de l'égalité des territoires, l'action publique ne peut être uniforme. Elle doit s'adapter aux réalités et apporter des réponses différenciées.

Les Régions doivent disposer de compétences plus abouties à la hauteur des engagements financiers qu'elles mobilisent. Les collectivités locales, bien placées pour coordonner les réponses dans une approche globale et systémique pourraient trouver un espace de concertation au sein d'une CTAP rénovée.

Dans cette nouvelle gouvernance, les CESER porteraient l'expression citoyenne dans un processus participatif à construire.

La Corse, de par son insularité et la structure de son économie, est plus durement impactée par la crise économique et sociale que les territoires continentaux.

Les mesures de soutien, au titre du plan France Relance, créent de la distanciation avec la réalité de la Corse. Exemple : la mesure d'allègement des impôts de production de 20 mds€ ne concernera que 0.13% des PME de l'île.

Aussi, le principe d'égalité demande que les réponses apportées, pour répondre à l'urgence et accompagner la relance, s'inscrivent dans un cadre différencié en apportant des moyens spécifiques.

Corse

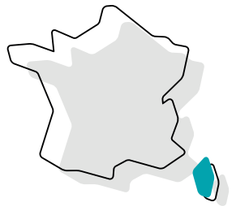

Les conséquences économiques et sociales dans l'île de la crise du Covid-19, suite au deuxième confinement

> **Les effets de diffusion et les conséquences sur le PIB :** Le secteur touristique, qui représente 24% de son PIB (9% du PIB au niveau national), 31% en incluant le secteur des transports (sans doute bien davantage en comptant tous les effets induits), est moribond et sans visibilité ; **La perte globale de chiffre d'affaires pour un mois de reconfinement serait autour de 310 M€** et cela intervient après une perte de printemps-été de 1,6 milliards € ; **perte de PIB en volume de près de 18 % en 2020 en Corse (10,3% en France)**

> **Les effets de la crise sont amplifiés par les pertes de salaires liées au chômage partiel :** 11035 demandes d'activités partielles ont été déposées, pour 64971 salariés soit 85 % des salariés de l'île ; un chiffre bien au dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 66% ; Le chômage partiel sera surtout concentré sur 4 secteurs (7 800 emplois pour les commerces, 6 000 pour les services marchands, 5300 pour le secteur H&R, 1 300 pour les transports)

> **Les effets sur la demande :** la perte de rémunération pour un mois de confinement représente 3 M€ de revenus salariaux (en moyenne -130 €/mois net par salarié concerné) ; Cette perte de revenu pour les ménages risque de peser sur la consommation de la période des fêtes de fin d'année mais aussi sur le potentiel de reprise

> **Les conséquences sociales de la crise sont majeures, tant en termes d'inclusion que de conditions matérielles de vie :** Le taux de pauvreté en Corse (supérieur à celui de tous les territoires métropolitains français), qui s'était légèrement infléchi à 17, 7% en 2019, retrouve un niveau supérieur à 18 % en 2020 et devrait dépasser les 19% en 2022 ; augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA ;

> L'illisibilité sanitaire empêche de prévoir et d'organiser les choses sereinement, et plombe autant les finances que le moral des entrepreneurs tous secteurs confondus.

Les préconisations au plan de relance

> Economie/Fiscalité :

- Adapter au niveau régional, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) pour permettre aux TPE qui représentent 95 % du tissu économique insulaire d'en bénéficier ;
- *Le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) joue désormais un rôle limité pour soutenir les trésoreries malgré un décalage des remboursements et fait courir le risque d'un surendettement. Les entreprises corses* sont confrontée à un "mur de dette" de près de 1 milliard d'euros, supérieur au poids moyen de la valeur ajoutée : transformer le PGE en prêts participatifs ;
- 70% des microentreprises non pas accès au PGE : Exonération des cotisations patronales et salariales pour permettre à l'entreprise de retrouver des fonds propres et soutenir le pouvoir d'achat des salariés, exonérations qui devront être compensées par l'Etat pour garantir le maintien par l'Etat auprès des organismes percepteurs.
- Etendre le crédit d'impôt à tous les biens (sauf d'occasion) de manière à ce que les activités artisanales et commerciales en bénéficient ;
- Au même titre que les régions ultramarines, bénéficier d'un taux normal de TVA de 8.5% au lieu des 20%

> Le salariat :

- Organiser un "Grenelle salarial" : Reconnaissance des métiers à forte valeur sociale ajoutée ;
- Anticiper et accompagner les reconversions et transitions professionnelles induites par la crise et identifier les filières stratégiques de demain pour notre territoire, secteurs susceptibles de renforcer l'économie corse et de créer des emplois (transition écologique, transition énergétique) ;

> Le numérique :

- Déployer au niveau régional, pour les TPE, le volet transition numérique du plan de relance national
- Déployer la 4G sur tout le territoire et améliorer significativement les débits descendants et montants des réseaux numériques. Double objectif pour le territoire insulaire : résorber la fracture territoriale et freiner la désertification des territoires ruraux

> Le social :

- Répondre à l'urgence des publics les plus précaires par le développement de dispositifs de solidarités adaptés à chacun d'entre eux : Revaloriser les minimas sociaux ; abaisser à 18 ans l'âge minimum afin de bénéficier du rSa ;
- Accéder à l'expérimentation du dispositif Territoire zéro chômeur.

> La culture :

- Proroger au moins jusqu'à la fin de l'année 2021 et au-delà en fonction de la crise sanitaire, le maintien des droits à l'assurance chômage des intermittents ;
- Pour soutenir l'emploi artistique et redynamiser la jeune création, tel que prévu au plan de relance national, et en l'absence de visibilité quant à la reprise d'activité: intervention directe de l'Etat et renforcement de la commande publique sur les territoires.
- Pour diversifier et pérenniser les sources de financement de l'action culturelle : mettre à contribution les GAFA, développer la diffusion des oeuvres et par ricochet, le paiement des droits d'auteurs sur les plateformes numériques.

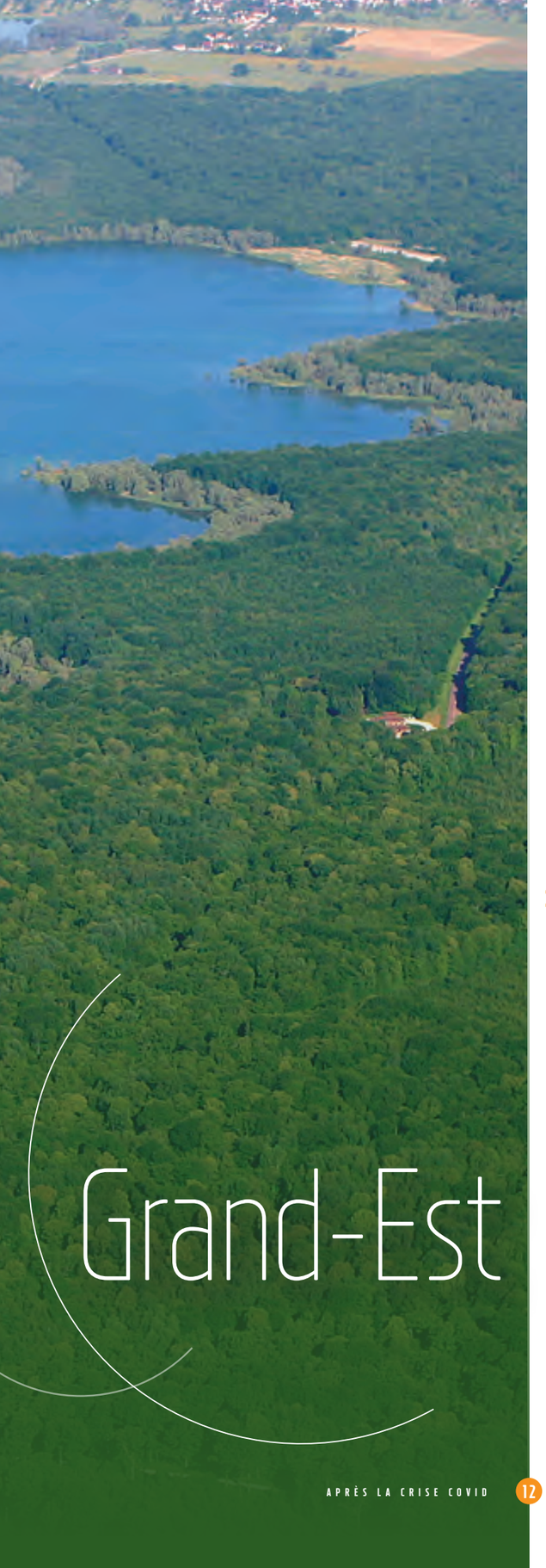

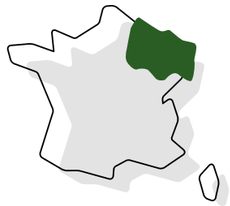

Pour une refondation économique sociale et environnementale dans le Grand-Est

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales doivent conduire à inventer de nouvelles logiques plus respectueuses des Hommes et de l'environnement.

Pour le CESER Grand Est, il faut envisager une véritable refondation environnementale, sociale et économique, comme réponse à l'urgence climatique.

La crise sanitaire a très fortement impacté le Grand Est, débouchant sur une profonde crise économique et sociale, aggravant les fractures sociales et territoriales et révélant des insuffisances quant aux moyens de la recherche et quant à la coopération transfrontalière.

> Les défis posés par la crise

La Région Grand Est s'est fortement mobilisée pour faire face au COVID 19.

Toutefois, une autre mondialisation doit être promue : elle remettra l'humain au centre des préoccupations ; la coopération durable y satisfera les besoins primordiaux et y contribuera à la lutte contre le changement climatique, conformément à l'agenda 2030 de l'ONU. Le Grand Est doit être le terreau de cette nouvelle approche.

> Le CESER attend un soutien de l'Etat : plus d'autonomie pour les Régions et un plan particulier pour le Grand Est, fortement impacté par la crise sanitaire.

> Repenser les modèles économiques, sociaux et environnementaux

Des solutions financières publiques nouvelles doivent favoriser le maintien et la relocalisation des activités : participation au capital des entreprises, transformation totale ou partielle de certains des prêts (Prêts Garantis par l'Etat) en subvention pour des investissements verts, étalement de l'amortissement des pertes…

La relocalisation des productions essentielles est indispensable, notamment pour le Grand Est dans le domaine médical, mais aussi, par exemple, par la production dans la région de batteries électriques au graphène.

Il faut redonner de la proximité, de la solidarité régionale et transfrontalière dans les rapports économiques, en donnant une place particulière à l'Economie Sociale et Solidaire.

Il est urgent d'engager, dans le cadre d'un "plan régional énergie", une grande action de rénovation pour l'environnement : lutte contre les passoires énergétiques, rénovation des réseaux d'eau potable…

L'agriculture doit s'appuyer sur le développement de l'engouement des consommateurs pour les circuits courts. Dans le même esprit, une industrie de proximité doit être développée autour de la 2ème transformation du bois.

L'Etat et la Région doivent développer le tourisme de proximité et renforcer les acteurs du tourisme et la cohérence de leurs actions.

> Réorganiser le vivre ensemble

Les nouvelles solidarités, apparues pendant le confinement, doivent être encouragées, de même que le sport et la culture qui touchent au bien-être.

Notre système de santé, dont la crise a révélé les faiblesses, doit donner de meilleures réponses aux situations sanitaires, aux niveaux régional et transfrontalier. Pour cela, le Projet Régional de Santé 2 doit évoluer fortement.

La promotion du transport ferroviaire demande une amélioration de ses conditions de financement pour la Région, au travers de diverses mesures sur le fret ferroviaire, sur la TVA sur le TER, ou encore avec l'expérimentation d'une taxe sur les poids lourds en transit alimentant les ressources régionales en Grand Est.

Donner toute sa place au numérique dans les territoires nécessite notamment un plan de formation à son usage.

> Réinventer les gouvernances et pratiques démocratiques

La perte de confiance dans les acteurs publics leur impose de partager, d'informer, de clarifier, de motiver leurs prises de décision, mais aussi de rendre compte des résultats de leur action.

Aussi, le CESER GE propose :

- de participer à donner un écho à la parole citoyenne, en association avec les Conseils de développement et le CESE,
- d'amplifier une véritable démarche d'évaluation (avant, pendant et après) des politiques publiques.

EN CONCLUSION

A long terme, la refondation se fera dans le cadre d'une Europe plus solidaire avec ses États.

Imaginer la Guyane autrement

Une réflexion dense, partagée en 2017 vers une projection en 2040 qui nous avait accompagné, éclairé pour imaginer, avec méthodes, la Guyane de demain. Cette étude n'était pas un aboutissement mais le début d'un processus innovant, où l'espoir et la rigueur aideraient à repousser les limites du doute. Les rapports, plans de développement et mesures à caractère fiscal ou social, projets industriels..., n'ont pas manqué ces dernières décennies et jusqu'à ce jour, pour imaginer le développement

> Comprendre le choc à la crise sanitaire Covid-19 :

Le confinement imposé par la crise Covid-19, a mis en exergue non seulement, tous les dysfonctionnements, les problématiques et le manque de liens dans l'organisation de notre société mais également le manque de cohésion et de cohérence manifeste sur le traitement des situations de crises déjà présentes et dénoncées. Face à l'épidémie de coronavirus et sa propagation sur le territoire guyanais, les membres du bureau du Cesece Guyane ont décidé de suspendre les travaux des commissions en avril 2020. Nos travaux ont été réorganisés de manière à les axer sur les répercussions de cette crise inédite pour la Guyane. Pour les décideurs locaux nous avons édité un rapport présentant des bonnes pratiques et des solutions à l'échelon territorial pour relancer l'activité du territoire.

> Préserver les emplois des Guyanais :

Trois urgences ont été retenues : préserver la trésorerie et les fonds de roulement des entreprises pour limiter les situations de cessation de paiement ; dégager des capacités d'investissement indispensables, pour pérenniser les emplois, encourager et soutenir toutes mesures visant à relancer la consommation des ménages et enfin faire des propositions visant à offrir de nouveaux débouchés pour sécuriser les approvisionnements. Trois axes de travail étudiés : un projet de fonds d'investissement en fonds propres, des mesures d'application immédiate visant à fluidifier le fonctionnement de l'économie guyanaise et à offrir de nouveaux débouchés et à sécuriser les approvisionnements.

> Former au numérique et transmettre les savoirs :

La crise Covid-19, par la rapidité de son apparition, la violence de sa contamination a pour un temps figé nos sociétés, nos fonctionnements, et ce faisant contribuer à questionner notre mode de vie. Cette période du confinement révèle avec acuité les problématiques de notre système d'éducation et de formation. Les conseillers de la commission formation et enseignement numérique travaillent sur la réduction de la fraction, le déséquilibre éducatif, l'accompagnement numérique des médias, de la culture pour former, éduquer pour aussi avoir une réelle mise en oeuvre de la continuité pédagogique et numérique des zones isolées ainsi que l'identification des décrocheurs de l'Éducation nationale.

> Fortifier les réseaux de solidarités et encadrer la sécurité sociale et environnementale :

L'insuffisance des moyens financiers, humains et techniques et les difficultés d'accès aux soins dans les communes éloignées et isolées ont accéléré les travaux menés par la Commission santé publique, sanitaire, social et solidarité. Nous avons mis en exergue : la nécessité de mise en place de nouvelles solidarités entre les associations, les professionnels libéraux, les artisans, les agriculteurs, les éleveurs, le monde médical, le monde enseignant, les particuliers, Caisse d'Allocations Familiales, Chambre de Commerce et d'Industrie, les entreprises privées, la CTG, l'État et les collectivités ; une dynamique importante des initiatives locales, de la créativité et l'entraide de proximité et une vague de solidarité inédite. Nous devrons consolider ce tissu social et favoriser les actions solidaires. Le volet des migrations conduit à proposer un cadre cohérent pour la gestion des flux migratoires en Guyane, faire évoluer le modèle de gouvernance de la Guyane dans le cadre des migrations internationales et une gestion solidaire commune des frontières dans le cadre de la coopération transfrontalière. Enfin se diriger vers la sécurité environnementale et sanitaire en Guyane amazonienne. Les décisions et les engagements doivent se prendre à toutes les échelles, depuis la gestion du territoire de chasse et de collecte de la plus petite communauté amérindienne jusqu'aux réponses macroéconomiques soumises aux fluctuations des bourses mondiales

Le projet du CESER pour l'après crise sanitaire des Hauts-de-France : pour une région attractive, solidaire bienveillante et prévoyante.

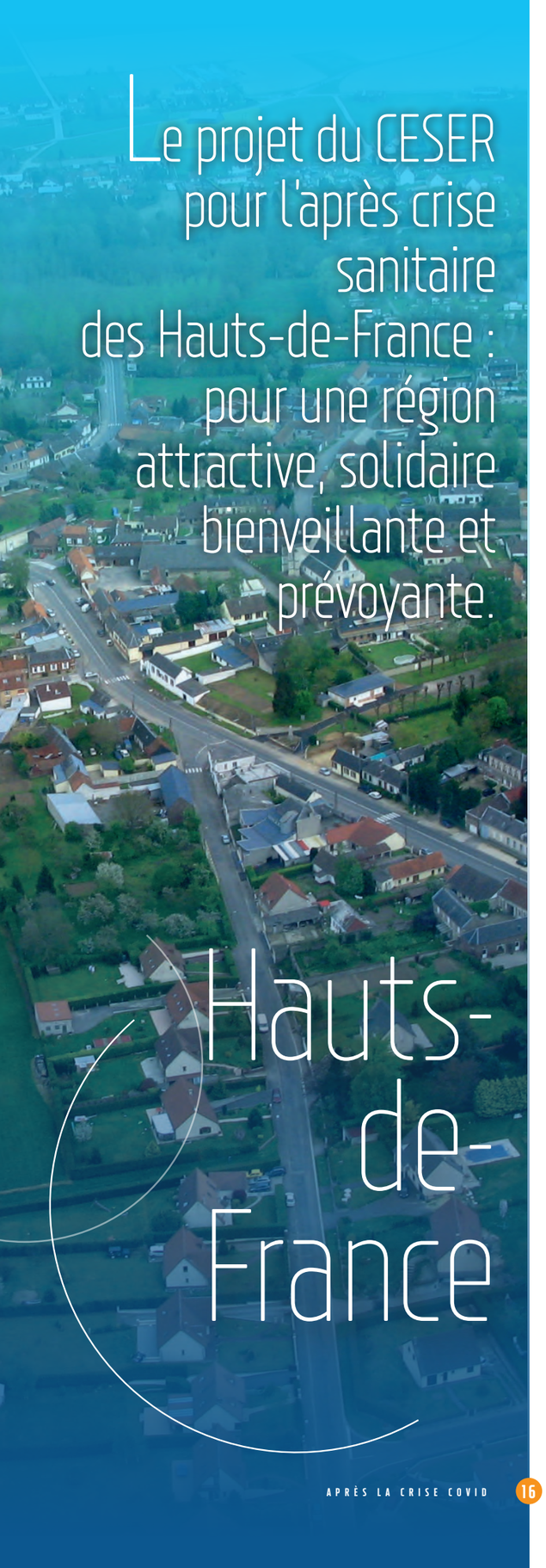

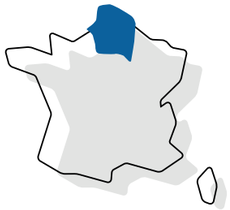

La crise sanitaire qui frappe la France interroge la nature des comportements et des initiatives qui sont apparus à la faveur de la COVID-19.

Adaptations conjoncturelles ou mouvements plus profonds préfigurant l'organisation de la société régionale de demain, ces comportements, nouveaux ou confortés, exigent des réponses et des accompagnements que propose le Projet du CESER Hauts-de-France afin de révéler **une région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante.**

La pandémie ne cesse de rappeler que **la santé et l'environnement sont indissociablement liés.** "Anticiper plutôt que subir isolément" devient ici un mantra imposant la solidarité. C'est pourquoi il est urgent **de faire coopérer secteur public et privé pour une réelle continuité de soins et d'accentuer l'effort de la Région pour les formations professionnelles en matière de santé.**

La crise a également mis en exergue le sort de nos aînés en EHPAD. Renforcer le nombre de personnels et aboutir à un ratio d'un patient pour un professionnel s'impose.

La préservation de l'environnement pourra contribuer à calmer les risques sanitaires à venir.

Elle est la clé d'une meilleure santé, et préserver, restaurer les milieux naturels dans un modèle de développement économique et social compatible avec la Nature sera le meilleur vaccin pour prévenir les prochaines pandémies.

Autres secteurs durement touchés, **les apprentissages, la vie économique et la recherche** ont été propulsés au cœur des préoccupations actuelles.

Pour temporiser la situation de vulnérabilité de nombreux publics en formation, il faut agir contre le décrochage à tous les niveaux de formation, et assurer l'égalité d'accès à la formation initiale et professionnelle. La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme est plus que jamais une exigence.

Afin d'aider une économie exsangue, il faut prolonger toutes formes d'accompagnement (financier, coaching, formation) des acteurs du monde économique. Mener à terme des changements structurels en cours se fera en soutenant les filières d'avenir (biotechnologies, cybersécurité, énergies renouvelables) ou la diversification du secteur aéronautique (les drones par exemple), ou en soutenant la recherche, notamment médicale. La relocalisation constitue également en région une piste sérieuse, notamment face aux pénuries.

A l'horizon de 2030, il faudra favoriser l'indépendance du secteur agricole et alimentaire en relocalisant la production et la transformation en matière de vente alimentaire grâce à la mise en place de zones franches rurales.

CESER Hauts-de-France
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

La culture, très impactée, doit faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics au sein de plans de relance. Il ne faut jamais oublier que la culture doit être accessible à tous pour être un accès à la liberté pour chacun.
Il en va de même pour le tourisme en région qu'il faut consolider au moyen d'un schéma régional de développement touristique.
Enfin une marque "Hauts-de-France", devra positionner la production – matérielle ou immatérielle -régionale à long terme et donner pour **2040** l'image d'une région dynamique et solidaire.
Dans cette perspective, **la renaissance du lien social** doit être encouragée pour combattre les inégalités.

La crise a révélé la permanence ou l'accentuation de situations de précarité sociale : pertes de revenus, perte d'emploi, souvent fragiles ; augmentation de charges liées à la crise (frais de garde ; livraison de repas), dégradation et interruption de l'offre de services de base et de services publics. Elle a pesé sur le logement et accru la fracture alimentaire pour les familles modestes. A terme, la crise économique et sociale actuelle risque d'augmenter la paupérisation d'une part de la population. Le CESER insiste sur la nécessité de favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés grâce à une GPEC territoriale réalisée dans le cadre du service public de l'emploi et de la mobilisation des branches professionnelles.

La lutte contre les fractures sociales, numériques, alimentaires et territoriales doit s'organiser en lien avec un nouvel acte de décentralisation, et en maintenant les moyens des associations et l'encouragement du bénévolat.

Instaurer une société régionale bienveillante demande de prendre soin de chaque génération, et plus particulièrement de la jeunesse, pour le présent et l'avenir de la région avec des aides au numérique, au logement, aux soins. Les femmes, victimes de violences, doivent aussi bénéficier de protection avec l'instauration d'un examen médico-légal avant le dépôt de plainte sur l'ensemble des Hauts-de-France, à l'instar de ce qui est fait au Parquet d'Amiens.

La crise sanitaire nous invite également **à repenser l'aménagement du territoire pour retrouver un nouvel équilibre des territoires, envisager des mobilités renouvelées et impulser un usage du numérique facilitateur et non discriminant.**

Le travail agile, entendu comme travail à distance et désynchronisation des rythmes de travail, constitue un levier peu exploité de dé-mobilité pour réorganiser voire réduire les déplacements domicile-travail en nombre quotidien, en temps passé et en distance parcourue sur le territoire régional.

A court terme, il conviendrait d'intégrer la dé-mobilité dans la réflexion sur la mobilité à tous les échelons territoriaux, en insérant par exemple les projets de tiers-lieux dans les documents de planification territoriale. Sur un long terme, il faudrait définir et mettre en œuvre un plan Marshall sur le numérique qui permette le travail agile (réseaux, formations des utilisateurs).

Ces propositions doivent s'apprécier au regard d'une **gouvernance repensée pour plus de proximité.**
En ce sens, le CESER préconise de poursuivre la réflexion et les débats sur les évolutions nécessaires en matière de décentralisation-déconcentration, afin de redéfinir, ou revoir, certaines compétences dévolues aux collectivités.

Des outils existent qui doivent être mieux appropriés localement. Ainsi, la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) au plus près des préoccupations et des besoins des citoyens de Hauts-de-France doit être investie davantage par les collectivités qui la composent et l'animent.

Les collectivités territoriales doivent développer leur capacité de résilience, avec par exemple la mise en place systématique de Plans Communaux de Sauvegarde. Pour ce qui est de la population, pourquoi ne pas engager une formation initiale et permanente à la Citoyenneté à tous les âges de la vie ? Il faut en effet se rappeler que Démocratie et Citoyenneté ne sont jamais un problème mais au contraire LA Solution.

Enfin, l'Europe ne doit plus être un concept pour la population. Il faut relancer une politique d'accords-cadres et de conventionnements entre régions et pays transfrontaliers, relancer la coopération entre pays et mieux communiquer auprès de citoyens sur ce que leur apporte l'Europe en matière de mieux-être.

Avec **200 propositions**, le CESER Hauts-de-France a livré un Projet innovant pour une région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante.

© Sabrina Budon / Ceser Ile-de-France

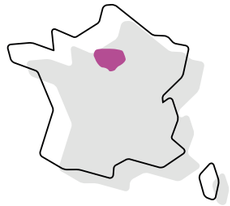

Panser la crise autrement : les propositions du Ceser Ile-de-France

Pour un Plan de relance solidaire, écologique et économique destiné au territoire francilien

Si le Ceser Ile-de-France a pu constater une hétérogénéité des impacts du confinement selon les situations sociales, professionnelles, familiales ou encore économiques des habitants, il souligne que les inégalités et les fragilités ont été accentuées, et s'en préoccupe. Ainsi, plus de 300 recommandations structurantes pour l'action publique régionale dans le contexte post-Covid-19 ont été faites par notre assemblée, pour organiser la relance de l'Ile-de-France, territoire particulièrement touché par la crise sanitaire. L'ensemble de ces travaux sont à retrouver sur notre site **www.ceser-iledefrance.fr** en complément des principaux thèmes évoqués ci-dessous.

> **Soutenir** les acteurs de terrain qui aident les plus démunis

Prendre soin des plus démunis passe par le développement de l'offre d'accueil d'urgence mais aussi par un soutien appuyé aux associations, relais indispensables sur le terrain. **Notre assemblée a proposé la création d'un fonds de sécurisation régional au bénéfice des associations de solidarité**, permettant d'assurer la continuité des actions portées par les bénévoles et les équipes salariées vers les ménages isolés et les plus précaires.

> **Défendre** le secteur de la santé et anticiper les crises à venir

Dans ce domaine, trois impératifs incontournables ont été identifiés : la mise en œuvre d'une gouvernance efficace des acteurs publics de la santé, le renforcement du maillage sanitaire global et l'adaptation de la formation aux enjeux de la crise. Cela passe **par exemple, par la mise en place d'une instance de coordination régionale concernant à la fois les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux nécessitant une collaboration renforcée des différents acteurs.**

> **Organiser** un plan de transport adapté en cas de crise

Durant le confinement, la Région a su réagir avec efficacité pour adapter l'organisation des transports aux urgences, notamment par la facilitation des déplacements des personnels de santé. De grands enjeux demeurent pour améliorer la réactivité et la qualité de l'offre de transports. Les futures crises doivent être anticipées avec la mise en place d'un plan de transport spécifique. Au cœur de ce plan, **le Ceser souhaite que soient encouragées les mobilités actives en mettant en œuvre rapidement un réseau régional structurant des itinéraires cyclables, cohérent avec les lignes existantes de RER et de métro et efficient.**

> **Amortir** le choc de la crise pour protéger l'emploi

Si tous les secteurs économiques ont été touchés par la crise, certaines filières l'ont été plus fortement comme l'immobilier, le tourisme, la construction, le commerce de détail non alimentaire et les services de proximité. C'est l'activité de certains secteurs, restée constante malgré les difficultés, qui a permis de soutenir la vie quotidienne des habitants, comme le commerce alimentaire, de grande ou petite distribution ou encore les structures directement tournées vers la solidarité et la cohésion sociale.

Leader dans le développement économique, l'Ile-de-France doit poursuivre ses efforts et soutenir les entreprises. L'aide au déploiement du télétravail, en fonction des secteurs d'activité est une piste à explorer, dans une région où un tiers des sociétés a mis la totalité de ses salariés en télétravail pendant le confinement. **Concrètement, mettre à disposition des télétravailleurs des lieux partagés dans les grands ensembles de logements (copropriétés, ensembles de logement social) permettrait d'améliorer les conditions de travail, notamment pour les salariés vivant en logements exigus.**

> **Sécuriser** l'accès au numérique pour assurer la pérennité du système économique et social

La continuité du fonctionnement des réseaux et des services a permis aux Franciliennes et aux Franciliens de traverser le confinement dans les domaines de la consommation, de l'éducation et pour leur permettre l'accès à l'information. **L'accès au très haut débit est par conséquent un enjeu majeur** afin d'assurer aux habitants les bonnes conditions et les équipements nécessaires à un accès continu aux ressources numériques.

> **Protéger** l'éducation et la formation et en assurer la continuité

Le Ceser constate le rôle crucial de la reprise de l'activité scolaire, tant pour permettre aux élèves et étudiants de ne pas subir une trop longue coupure de l'enseignement, que pour permettre aux parents de reprendre leurs activités sociales et professionnelles. C'est pourquoi les équipements scolaires, du bâti à leur maintenance, doivent être adaptés aux urgences de crise, afin qu'ils soient en capacité de recevoir les élèves et les équipes enseignantes en toute sécurité.

La crise de la Covid-19 a privé les lycéens de presque un tiers de leur année scolaire 2019-2020. Il est donc nécessaire de prévoir un accompagnement spécifique des lycéens pour assurer la continuité pédagogique et afin de prévenir les risques de décrochage.

> **Soutenir** les secteurs meurtris du tourisme et de la culture

Le Ceser invite à des actions visant d'une part au soutien des acteurs de ces deux secteurs parmi les plus impactés par la crise, et d'autre part à s'appuyer sur l'offre touristique et culturelle francilienne pour encourager la reprise.

Les lieux culturels et touristiques seront essentiels pour permettre la reprise par leur rôle dans l'attractivité du territoire mais aussi parce qu'ils ont vocation à créer du lien social, et qu'ils contribuent au bien-être de la population. **La création d'un label sanitaire** permettant de rassurer les publics des lieux culturels, assurant que les règles sanitaires y sont respectées fait partie des propositions à explorer.

Martinique

Dans le cadre de ses travaux, le CESECEM a choisi de mettre en place pendant le premier confinement :

- **Une commission Ad Hoc chargée de réfléchir à des préconisations à faire à la Collectivité territoriale de Martinique ;**
- **Une plateforme, Penser la Martinique, ayant pour vocation de mettre en lumière, les initiatives développées suite à la crise sanitaire.**

Cette plateforme a évolué pendant le deuxième confinement, grâce à un partenariat avec les 3 chambres consulaires de notre territoire.

Les recommandations faites par la commission Ad Hoc s'organisent autour de 3 thématiques :

Faire face au choc économique et social

> Recommandation n°1 :
L'activité touristique

Privilégier :

- La qualité (tourisme culturel, tourisme sportif, tourisme expérientiel, éco-tourisme)
- La diversité de l'offre (tourisme bleu, vert, mauve) plutôt que l'uniformité (tourisme balnéaire)…

> Recommandation n°2 :
L'activité du BTP

- Mettre en œuvre un plan de réhabilitation des logements indignes, insalubres ou qui ne sont plus aux normes.
- Reconquérir des friches urbaines dans les bourgs et dans les quartiers pour relancer le BTP…

> Recommandation n°3 :
Les filières agricoles

- La crise sanitaire a privilégié l'approvisionnement des produits alimentaires dans des circuits courts, et un développement de la tendance au locavorisme (c'est-à-dire consommer local).
  Aujourd'hui, bien organisées, certaines filières, animales et végétales, peuvent satisfaire les besoins de la population locale ; il est nécessaire de mieux les structurer…

Penser l'application de la transition économique

> Recommandation n°1 :
Participer à l'économie circulaire et lutter contre le gaspillage à travers :

La gestion des **déchets** : impulser ou relancer des actions déjà engagées (consigne, tri, économie circulaire, réemploi, mais également assainissement, collecte et traitement des boues, rationalisation des exutoires…) en priorisant dans les programmes d'aménagement les projets qui participeront à cet objectif…

> Recommandation n°2 :
Participer à la mobilité par l'usage des transports propres et moins coûteux à travers :

Le développement et la rationalisation du réseau de transport collectif en tant qu'outil indispensable pour les plus défavorisés et en réponse à la transition écologique…

> Recommandation n°3 :
Protéger les écosystèmes, la biodiversité et les enjeux de la conservation des espèces à travers :

L'engagement des programmes d'**éducation** environnementale, pour **ressourcer** les milieux et **réglementer** en conscience la protection environnementale et en partager les bénéfices durables ;
La réflexion sur notre **rapport à la nature**, l'équilibre de la biosphère et sur notre façon de vivre : améliorer la gestion du rapport humain-nature, assurer une protection efficiente des espaces naturels et de la biodiversité pour réduire la capacité adaptative des agents infectieux pathogènes naturels, assurer, dans la décision publique et privée, une considération adéquate avant le développement de nouvelles infrastructures ou la requalification du foncier…

Culture, Communication et éducation

Culture

> Nos recommandations :

Elaborer une stratégie de valorisation de nos talents en vue d'une reconnaissance internationale …

Communication

> Nos recommandations :

Construire un plan de communication partagé entre l'Etat et les collectivités ;
Harmoniser les campagnes avec le concours d'un pool de communicants, artistes et pédagogues, chargés de traduire les recommandations et directives des pouvoirs publics et
des scientifiques. Les artistes pourront être mis à contribution de manière formelle, avec des commandes spécifiques auprès du secteur.

Education

> Nos recommandations :

Court terme :

Élaborer un plan d'action avec les collectivités et l'Académie pour garantir :

- Le suivi régulier pédagogique des élèves
- Le suivi des familles (collectivités)
- Former les parents au numérique, lancer un plan d'équipement

A moyen terme :

Établir un projet Éducatif Martiniquais, initié rapidement par les assises de l'éducation ;

Modifier la gestion des établissements scolaires (entretien régulier, préservation des équipements, modernisation)

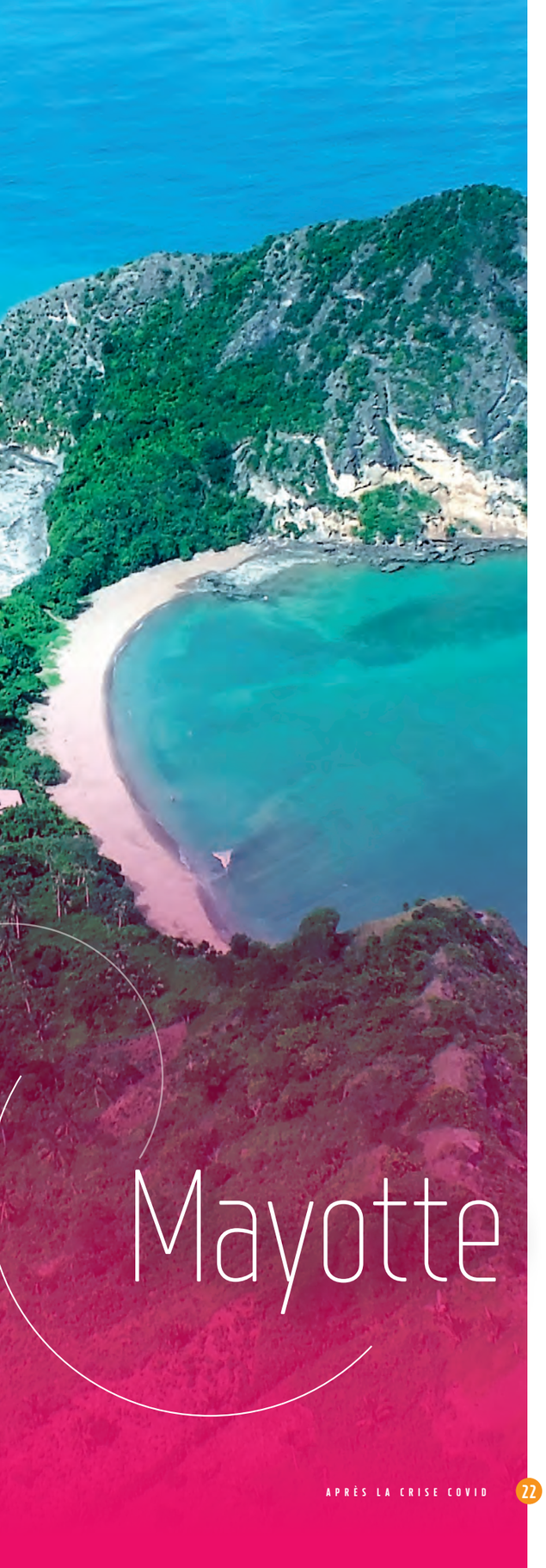

Mayotte

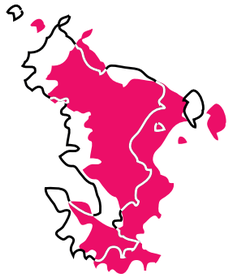

Française depuis 1841, Mayotte a enclenché une marche depuis 1976 avec comme objectif, d'accéder au statut de Département d'Outremer, synonyme d'intégration et d'égalité au moins comparé aux 4 autres DOM historiques. Elle accède à ce statut en 2011.

Malgré les engagements multiples de l'Etat : Accord sur l'avenir de Mayotte, Pacte pour la départementalisation de l'île, Document stratégique Mayotte 2025, Contrat de convergence, et plan de relance régional, Mayotte cherche toujours les voies et moyens de son développement.

Territoire de tous les défis comme l'a souligné la Cour des Comptes dans son rapport thématique sur la départementalisation de Mayotte de 2016" une réforme mal préparée, des actions prioritaires à conduire", ce dernier a égrainé les actions de nature à inscrire la collectivité dans la dynamique nationale et européenne.

L'année 2018 a été difficile pour Mayotte, marquée notamment par des mouvements sociaux exceptionnels par l'ampleur de la mobilisation, leur durée et leur impact sur le plan économique, social, scolaire et environnemental ; aucun secteur n'a été épargné.

Au-delà des questions d'immigration qui ébranlent les équilibres sociaux et territoriaux qui minent l'image du Département, les mouvements sociaux et crises successives devenues néfastes pour l'économie, traduisent l'exaspération d'une population fortement bousculée dans ses certitudes de vie paisible.

C'est ainsi que la crise sécuritaire qui a fini par s'installer à Mayotte a rencontré en 2020, la pandémie de la Covid-19 ayant particulièrement mis en exergue plusieurs difficultés structurelles du territoire et entraînant comme sur le reste du territoire national, une triple crise : sanitaire, économique, et sociale ou humanitaire. La remédiation aux effets de celle-ci, interroge fortement quant à l'exercice des responsabilités locales par les uns et les autres. ▪ des mécanismes d'aides d'urgence qui tardent à se déployer ▪ la difficulté des acteurs à solliciter les aides économiques ▪ un recensement des publics sociaux non réalisé ▪ des modalités de distribution des aides sociales non concertées ▪ une absence manifeste d'un pilotage du confinement et du déconfinement…

Aujourd'hui, pour permettre au plan de relance de produire tous ses effets et au-delà, de donner un nouvel élan au territoire, il est nécessaire de réformer en amont le pilotage local des principaux sujets intéressants le département.

> **Préconisation n°1 :**

La concrétisation de la promesse républicaine par le rattrapage des inégalités

La remédiation aux inégalités s'affirmera par :

- l'égalité d'accès à l'école de la République

L'égalité en matière éducative à Mayotte sera une réalité au prix :

- d'une école de la République appliquant les mêmes lois que le reste du territoire;
- d'une éducation décentralisée conformément aux principes constitutionnels;
- enfin, que Mayotte dispose d'enseignants aussi qualifiés et expérimentés qu'ailleurs dans la République.

- l'accès à des soins de qualité et à l'égalité sociale

- La concrétisation de l'engagement du Président de la République pour la construction du second hôpital à Mayotte, et que celui-ci puisse prendre la forme d'un CHU,
- L'extension à Mayotte du code de la santé publique, du code de la sécurité sociale ainsi que de celui de l'action sociale et des familles(CASF).
- L'abandon du mode de financement particulier de la santé et la mise en place de la tarification à l'acte.
- L'engagement d'une politique volontariste et incitatrice des professionnels de santé, mais également de favoriser l'attractivité des jeunes aux métiers de la santé.
- Un calendrier de convergence et d'alignement à courte échéance des prestations sociales (maladie, famille et retraite) sur celles de la métropole pour mettre fin aux discriminations dans un territoire où le coût de la vie reste cher et où 77 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.
- L'installation de caisses régionales autonomes propres à chaque branche en lieu et place de la caisse de sécurité sociale de Mayotte.

> **Préconisation n°2 :**

L'évolution de la gouvernance par la remédiation aux insuffisances de la décentralisation

- Parachever la décentralisation en déterminant dans les meilleurs délais le calendrier des transferts de compétences aux collectivités locales et, conformément à l'exigence législative, de recueillir les avis nécessaires du Comité National des Finances Locales et de la Commission Nationale d'Evaluation compétente.
- Se conformer à l'application pleine et entière des règles de droit commun afin de régler les nombreux dysfonctionnements observés dans l'accès aux droits et ainsi mettre fin aux inégalités
- Mettre en œuvre conformément au principe de la libre administration des collectivités territoriales, un pilotage décentralisé des politiques sociales et médico-sociales et permettre ainsi au Département d'exercer véritablement son rôle de chef de file, et de sécuriser ses dépenses en la matière.

> **Préconisation n°3 :**

Pour l'essor d'un développement économique, social, durable et inclusif

Le département de Mayotte ambitionne de saisir toutes les opportunités d'ouverture sur la région pour que d'une part, le territoire assume pleinement son rôle de tête de pont de l'Europe et, d'autre part, Mayotte joue le rôle de « hub » tirant pleinement profit des dynamiques économiques qui se créent dans la région du Canal de Mozambique.

Cette noble ambition suppose un plan de développement pour rendre le territoire attractif :

- Planifier l'aménagement d'infrastructures au service d'un schéma de développement pour se rapprocher des standards nationaux : L'accès à l'eau, l'assainissement des rejets d'effluents dans la mer, la gestion des déchets et le renforcement des filières d'élimination des déchets, la mise à niveau du réseau routier, une piste convergente capable d'accueillir des longs courriers en tout temps, la construction d'un centre hospitalier universitaire, ainsi que l'agrandissement et la modernisation du port demeurent des priorités. L'amélioration des conditions de vie de la population et l'attractivité du territoire en dépendent,
- Créer et mobiliser rapidement un fonds départemental d'au moins 10 M€ par an à déployer sous forme de Prêt d'honneur pour soutenir la trésorerie à court terme des TPE/PME du BTP afin de relancer la commande publique.

EN CONCLUSION

Les différents plans et engagement territoriaux pris en faveur de Mayotte ne peuvent porter leur effet à long terme sans une maitrise de la démographie, un cadastre achevé, un état civil fiable et applicable, ainsi que l'assainissement largement déployé dans les villages.

L'attachement viscéral des mahorais à la République impose l'inscription des politiques publiques du territoire dans les standards nationaux et européens se traduisant par :

- La préservation des libertés individuelles et collectives,
- L'égal accès aux services publics répondant à la législation de droit commun,
- L'égal accès aux soins et aux droits sociaux,
- La mise en œuvre de l'école de la République,
- La protection des ressources naturelles et du patrimoine.

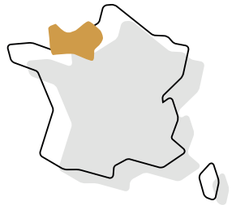

Urgences sanitaires, écologiques, économiques, sociales…

Faire évoluer la gouvernance pour mieux affronter les crises

Effondrement financier de 2008, mouvement des Gilets jaunes en 2018-2019, épidémie de Covid-19… Les crises se succèdent et les promesses de changement sont toujours peu ou prou les mêmes : tendre vers une société plus humaine, plus juste et plus respectueuse de notre environnement. Pourtant rien ne change, ou si peu. Pourquoi ? Sans doute parce que la question de la gouvernance n'a pas été suffisamment approfondie. **Nos modes de décisions, notre capacité à nous concerter, à débattre et à co-construire des projets, la légitimité des acteurs à dire et à faire, sont autant de thèmes en suspens qui traversent tous nos débats.**

Parmi les points bloquants, nous avons notamment relevé que **l'initiative locale** était en mal d'expression. L'Etat se positionne encore davantage comme un arbitre que comme un accompagnateur. Même dans les domaines où la co-construction avec les porteurs de projets devrait être la règle (culture, santé, aménagement urbain ou rural, emploi…), le poids des décisions centralisées freine toujours l'action publique. Parfois, ce sont les process en place qui pénalisent les bonnes volontés : ainsi, la multiplication des appels à projets accroît la **mise en concurrence** des territoires, au profit de ceux les mieux dotés en ingénierie.

Les collectivités partagent, avec l'Etat, une responsabilité dans l'éloignement du citoyen vis-à-vis de la chose publique. La création **d'agences**, pour mettre en œuvre des politiques publiques (en matière de santé ou d'économie par exemple) se banalise et tend à dessaisir les assemblées élues de leurs prérogatives au profit de la seule expertise. Cette tendance renvoie aussi à la difficulté de représentation des citoyens, qu'illustrent les scores d'abstention aux dernières élections. En réponse, la démocratie participative émerge timidement mais son articulation avec la démocratie représentative reste à définir.

Le manque **d'anticipation** joue aussi un rôle éminent dans les difficultés que nous observons pour dépasser les crises. Les dispositifs d'observation de la société sont peu nombreux, mal coordonnés et doivent souvent s'appuyer sur des chiffres datés. En écho, la culture de **l'évaluation** des politiques publiques peine à s'imposer, pourtant indispensable afin d'assurer la transparence vis-à-vis des citoyens. Notons enfin que les dangers que nous sommes susceptibles d'affronter demain sont pour l'essentiel connus : ils seront sanitaires, climatiques, technologiques… mais les actions de **préventions** adéquates ne sont pas mises en œuvre.

Devant cette situation, les acteurs locaux ont des marges de manœuvres importantes, qui ne nécessitent pas de réformer les normes nationales ou supranationales, mais de faire évoluer les **pratiques**. Le CESER fait de nombreuses propositions dont voici un aperçu :

- La loi MAPTAM, en 2014, avait pour ambition de clarifier la répartition des compétences en renforçant le **chef de filat**. Malheureusement, l'esprit du texte n'a pas été respecté et les collectivités cheffes de files développent leurs propres stratégies plus qu'elles n'incitent à les co-construire. Il s'agit donc de mieux impliquer entreprises, associations, collectivités… dans la définition des politiques publiques et dans leur mise en œuvre ;
- Dans certains domaines, les initiatives locales sont légion et ne demandent qu'à s'exprimer. Cela est parfaitement possible dans le cadre des lois de décentralisation actuelles, à condition que l'Etat et les collectivités se mettent en position de **coopération**. Ainsi dans le domaine de l'**emploi**, le CESER propose de permettre à la Région de s'impliquer davantage dans la réinsertion des chômeurs de longues durée, par exemple à travers une prise en charge du coût salarial d'un recrutement pendant une année, dans les petites structures. En matière de **santé**, la Région pourrait prendre une part plus active dans les investissements hospitaliers ou la répartition des médecins sur le territoire.
- Les expériences de **démocratie participative** se multiplient, mais leur prise en compte reste imparfaite. Le CESER suggère que les assemblées délibératives (Conseil régional, conseils municipaux…) se prononcent obligatoirement sur les propositions des assemblées citoyennes (telles qu'elles seront définies par le législateur) et motivent les raisons de leur choix. Le rôle des CESER pourrait lui aussi évoluer, par exemple via l'introduction de saisines citoyennes.
- Le déploiement de **bureaux des temps**, dans les principales agglomérations, permettrait de mettre la connaissance de la situation au profit des usagers des transports et des services publics.
- Les **outils d'anticipation** de crise (sanitaire, industrielle, naturelle…) existent mais doivent désormais être systématiquement intégrés dans tous les documents réglementaires, par exemple d'urbanisme.

Une région peu touchée au niveau sanitaire jusqu'au déconfinement, mais durement impactée économiquement

Occitanie

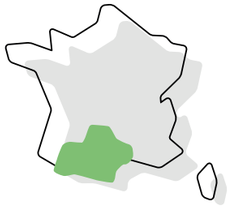

Peu impactée au niveau sanitaire au début du confinement, l'Occitanie l'a très vite été au niveau économique. En effet jusqu'au 11 mai, l'Occitanie déplorait 455 patients décédés à l'hôpital depuis le début de l'épidémie, et comptabilisait 7 451 tests positifs et 432 hospitalisations en cours.

A contrario, économiquement, l'impact de la pandémie ne s'est pas fait attendre. La diversité des secteurs d'activités de la région Occitanie a été à la fois sa force et sa faiblesse.

- Sa force, car le secteur agro-alimentaire, premier employeur de la région, a tiré son épingle du jeu. Cela n'a pas été suffisant pour tirer toute l'économie régionale mais fut, et reste, significatif pour contribuer à la dynamique régionale.
- Sa faiblesse, car en Occitanie sont implantées des entreprises de deux filières très affectées par la crise : l'aéronautique et le tourisme.

Selon l'Insee, l'activité économique a reculé de 33 % en Occitanie pendant le confinement. A des degrés divers, toutes les filières présentes en Occitanie ont été touchées (filières aéronautique, viticole, du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie, culturelle et sportive, de l'économie bleue du littoral,…), des indépendants, TPE/PME, aux grandes groupes, mais aussi le secteur associatif et plus largement les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. 57 % des emplois (salariés ou non-salariés) de l'Occitanie sont dans des secteurs d'activité très fortement ou fortement impactés par la crise sanitaire. On dénombre 879 000 salariés touchés par l'activité partielle. En termes de bénéficiaires des prêts garantis par l'Etat, l'Occitanie se classe à la cinquième place au niveau national en septembre, pour un total de 57 034 bénéficiaires (9,98% du total des bénéficiaires) et un montant de 8,006 milliards d'€ (6,78% du montant total accordé).

Depuis le déconfinement, l'activité économique a repris, plus ou moins rapidement selon les secteurs. L'Occitanie a été la première destination touristique des Français cet été, Airbus a livré des avions, …

Cependant, tout comme en France, nous sommes encore loin d'avoir rattraper le niveau de croissance régional de décembre 2019. Les plans sociaux se multiplient, la précarité creuse encore plus son sillon et le virus est toujours là !

> Mobilisé aux cotés de la Région

Pour travailler sur un document avec l'objectif clair de "réarmer" l'Occitanie sur le plan économique, social et environnemental et de prendre en compte l'économie régionale et au-delà et de relayer les aspirations et ambitions des citoyens de l'Occitanie.

> Des priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire

La crise COVID-19 nous a tendu un miroir dans lequel nous nous sommes vus prêts à montrer que nous avions, en Occitanie, des ressources à exploiter, des idées à soutenir, des territoires historiquement dynamiques prêts à être relancés. Ces "'Propositions" du CESER s'inscrivent dans ce contexte de gestion de crise, d'actions à conduire pour en trouver les issues pour soutenir et transformer l'économie régionale. Le CESER est prêt à agir aux côtés d'une Région mobile, active, qui avance vers un futur qu'elle doit choisir, maintenant.

> Quelques propositions :

- **Renforcer et diversifier** la région par des filières nouvelles à partir des ressources et des savoir-faire présents en Occitanie en liaison étroite avec les Territoires d'Industrie, bassins d'emplois et sites en friche identifiés hors métropoles.

2 exemples :

La filière Bois : selon les axes d'actions du Contrat de filière forêt bois d'Occitanie 2019-2021, le CESER propose d'investir sur la R&D pour stimuler l'élaboration de modèles efficaces et reproductibles, qui déclenchent des chaînes de valeurs "filières bois de proximité" durables en Occitanie.

Une attention particulière à la création ou au maintien des chaînes productives, transformant réellement en Occitanie la matière première Bois issue de la biomasse forestière régionale est recommandée par le CESER.

La filière Santé/Biotech : le CESER souhaite une région capable de développer des activités de services pour la biotechnologie, l'industrie pharmaceutique et plus largement l'industrie liée à la santé dont les dispositifs médicaux et la e-santé.

Le CESER engage la Région à agir pour l'avenir en maintenant un tissu industriel fort dans le secteur de la santé.

Le CESER recommande à la Région de se positionner dans le cadre des projets de construction d'usines de médicaments en Europe. Un pôle Sud Europe pourrait s'envisager en partenariat avec les régions PACA et Nouvelle-Aquitaine, pour agir en complémentarité plutôt qu'en concurrence.

Figure : Des filières pour renforcer et diversifier la région Occitanie

TEXTILE	La fabrication de matériel de protection sanitaire doit permettre de renforcer la filière textile à partir des entreprises existantes dans les départements du Gard, du Tarn, de l'Ariège, de la Haute-Garonne,…
BOIS	Le CESER propose la création d'une filière nouvelle de protection sanitaire à partir de la filière pâte à papier et de Fibre d'Excellence à Saint-Gaudens, des entreprises de transformation et de façonnage existantes et performantes (09-66) et de l'économie sociale et solidaire (31), un cluster peut être créé à cet effet. La valorisation non alimentaire des produits agricoles offre des opportunités qu'il faut développer dans le cadre des politiques de filière avec les acteurs.
TRANSPORT	L'avion du futur décarbonné conçu et réalisé en Europe, dans les régions de l'aéronautique dont l'Occitanie avec les financements complémentaires des collectivités.
TRANSITION ENERGETIQUE	La transition énergétique doit offrir des opportunités industrielles pour ne pas continuer à importer des produits dans la politique d'énergie renouvelable (éolienne et photovoltaïque). Les produits nécessaires à la rénovation thermique des bâtiments doivent être fabriqués en France et en Occitanie : exemple du chanvre.
HYDROGENE	Financée à hauteur de 7 milliards par l'État et de 150 millions en Occitanie, la filière doit déboucher sur des technologies nouvelles pour les mobilités : trains à hydrogène (Alstom Tarbes), l'avion à hydrogène, les batteries à hydrogène pour les véhicules (Bosch Rodez), les vélos,…
NUMÉRIQUE / BIG DATA	Renforcer l'industrie du numérique et du Big Data dans les métropoles mais aussi dans les villes moyennes à l'exemple de Castres.
CHIMIE	Diversifier les activités industrielles via la nouvelle chimie, à partir des écoles d'ingénieurs et des écosystèmes est une nécessité, pour des nouveaux matériaux recyclables.

- **Poursuivre** la stratégie régionale de transition énergétique et inscrire les actions régionales en complémentarité des plans et moyens disponibles aux niveaux national et européen.

Le CESER propose à la Région de faire évoluer son scénario REPOS et d'inclure la notion de sobriété dans ses mesures des effets de la relance, ainsi que de conditionner les aides et subventions à leur inscription dans le cadre de la transition énergétique. L'Occitanie pourrait se servir des nouveaux indicateurs de richesse proposés par l'Insee en 2015.

- **Installer** des comités de suivi régionaux des aides octroyées (collectivités, partenaires économiques, CRCI et CESER), ainsi que des indicateurs engageants pour les bénéficiaires.

Le CESER recommande la mise en place d'indicateurs engageants pour les bénéficiaires et d'un comité ad hoc de suivi pour garantir l'efficience des aides publiques sur l'emploi et la préservation des compétences en région.

- **Encourager** le tourisme en Occitanie.

Le CESER propose de mettre en place un ticket week-end hors saison pour les ressortissants de l'Occitanie et de structurer une offre touristique régionale hors saison.

- **Participer** à l'effort de reconstruction par l'approvisionnement massif et préférentiel auprès des entreprises et des producteurs régionaux.

Le CESER souhaite qu'une communication de sortie de crise soit établie par la Région pour l'ensemble des filières agro-alimentaires, pour intensifier l'achat de produits régionaux et demande aux collectivités de s'approvisionner de façon massive et préférentielle auprès des entreprises régionales.

- **Promouvoir** les acteurs locaux en privilégiant les commandes publiques de produits "made in Occitanie" et "made in France".

Le CESER recommande à la Région et aux collectivités territoriales d'être vigilantes sur l'origine des produits, notamment sur les protections sanitaires et de privilégier le "made in Occitanie" et le "made in France" lors des commandes publiques.

- **Faciliter** la vie des citoyens par l'accès à la formation, au numérique, à la culture, à la préservation de leurs emplois et soutenir les acteurs de l'écosystème associatif en leur donnant les moyens d'agir efficacement.
- **Créer** une instance régionale de coordination des structures sanitaires et sociales afin de pouvoir anticiper de potentielles nouvelles crises, et de répondre aux besoins sociaux induits par la présente.

Une violence dans l'impact de cette crise sanitaire, économique et social

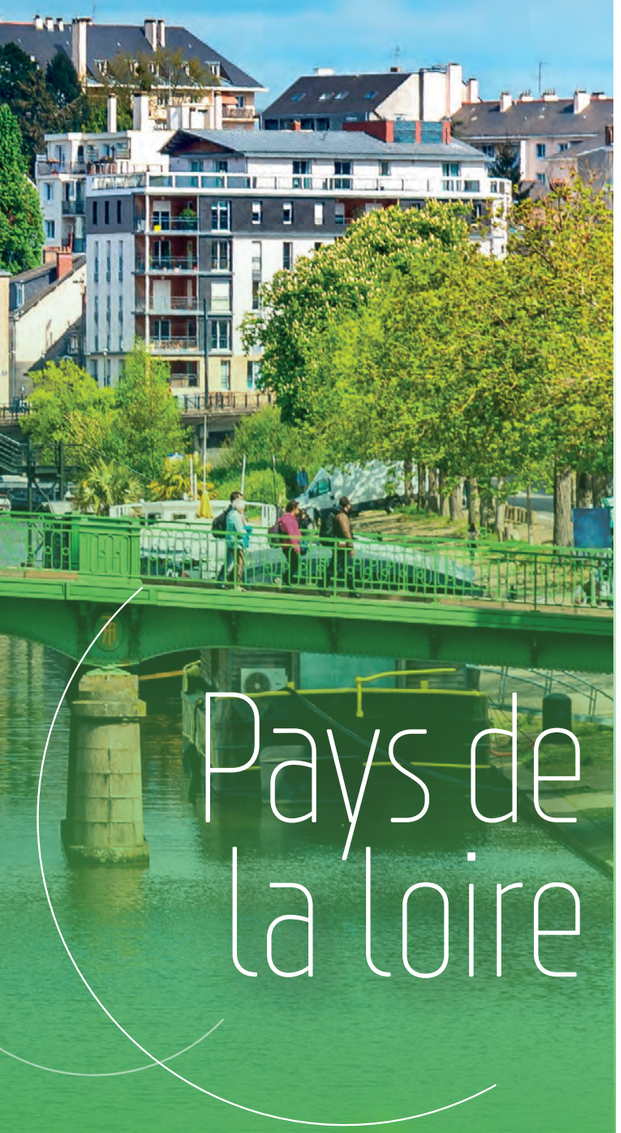

Pays de la loire

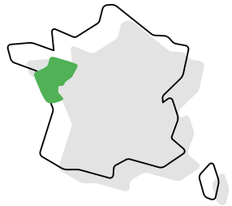

L'ensemble des pans de la société a été directement touché par la crise, les mesures de confinement et les conséquences qui en découlent, la plupart du temps de manière violente.

Les plus faibles et les plus démunis ont été les plus durement et directement touchés avec par exemple la fermeture des services d'accueil.

Pour les publics scolaires, il est apparu des inégalités dues à la fracture numérique (postes informatiques au sein des ménages) et des conditions de travail à domicile (espace domestique) ; de même entre les territoires avec ceux qui étaient déjà en déficit de services publics (quantité, qualité) et qui sont encore plus impactés.

Les jeunes, les étudiants qui ont vu leur perspective à court terme s'effondrer ont également été un public particulièrement affecté par la crise.

Les chefs d'entreprise qui ont vu leur activité s'arrêter nette ou les salariés qui se sont retrouvés en chômage partiel ont également subi cette crise de manière violente.

Le secteur de l'artisanat, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration et des petites entreprises a subi de plein fouet cette crise ; de l'arrêt total d'activités pour les coiffeurs, les traiteurs, les fleuristes entre autres, à un ralentissement pour les garagistes, les formateurs, les consultants… Au total, 25.000 entreprises de proximité sont menacées de liquidation à moyen terme sur 123.000 soit 20%, comptant 50.000 actifs sur 312.000 (16%).

A contrario, l'agriculture n'est pas le secteur le plus touché par la crise sanitaire. Il n'y a pas eu rupture de la chaîne alimentaire et les agriculteurs ont su répondre présents aux attentes. Toutefois, la fermeture des restaurants, des cantines scolaires, de la restauration collective, des fleuristes… a eu des impacts sur certaines filières (viticulture, horticulture, certains morceaux de viande bovine, produits de la pêche et de l'aquaculture).

L'industrie a été particulièrement touchée avec une baisse de 30 à 80% de l'activité sur des secteurs clés de notre région comme l'aéronautique ou l'automobile qui se traduit par un effondrement des trésoreries, l'effondrement du secteur de l'intérim ou le recours massif a du chômage partiel.

Enfin, le secteur du tourisme et de la culture est probablement avec le commerce le secteur le plus rapidement impacté. La baisse du chiffre d'affaires est significative avec une perte estimée à 50 % du CA annuel pour la plupart des structures ligériennes et la dégradation de la trésorerie des entreprises et associations, des structures qui déjà avaient peu de réserves.

Les mesures prioritaires du plan de relance pour le CESER

> Les mesures financières

L'objectif pour le CESER est d'éviter "le mur de la dette" à 12 mois pour les acteurs économiques. La proposition se décompose en 2 volets permettant de reflécher les interventions de la Région sur la relance économique :

- Une intervention en fonds propres
- Une intervention sous forme de subventions

En Parallèle, une mise à l'étude rapide de mesures appropriées doit être lancée pour prendre en compte les métiers et statuts non éligibles à ces deux volets, en particulier dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation populaire et de l'événementiel.

> Les mesures économiques et sociales

- Relancer la commande publique et privée
- Renforcer les circuits courts
- Agir sur les filières stratégiques du territoire
- Soutien aux structures d'insertion et aux entreprises adaptées pour l'aide à l'emploi des plus fragiles
- Soutenir l'emploi associatif
- Lancer un Plan de lutte et de prévention contre le décrochage qui passe par un accompagnement humain renforcé et par la garantie pour tous d'un accès au numérique.
- Compléter le Plan National de relance de l'Apprentissage par un Plan Régional d'urgence, par le biais de la compétence régionale économique, dans le cadre de la priorité accordée à l'équilibre des territoires.
- Faire de la formation un investissement durable pour les entreprises et les actifs, afin d'affermir la relance et de préparer les transitions, en articulant cette mesure autour de l'Accompagnement, le Financement et l'Attention aux publics spécifiques.

> Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations

- Mettre en place des cellules de reclassement par bassin d'emploi
- Soutenir les associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général
- Installer en urgence des espaces collectifs numériques dans les territoires
- Renforcer les territoires par des cellules de veille et conseil
- Soutenir le développement des réseaux d'accompagnement aux acteurs économiques
- Poursuivre le déploiement de l'orientibus dans les territoires
- Adopter un schéma régional des mobilités ambitieux et adapté aux conséquences post-COVID intégrant un plan régional des mobilités actives (vélos, piétons…)
- Reconquérir les publics, relancer les pratiques de loisirs et de tourisme

> Les mesures liées à l'accélération de la transition environnementale

- Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments
- Renforcer la stratégie régionale de biodiversité
- Poursuivre le renforcement des démarches d'économie circulaire

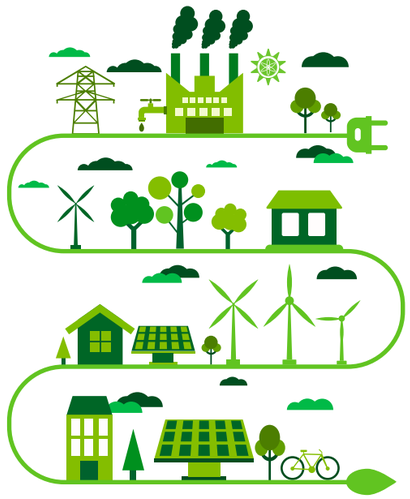

Polynésie française

Si la situation sanitaire reste pour l'instant* sous contrôle, le CESEC souligne que les répercussions actuelles et à venir sur la situation économique et sociale méritent la plus grande attention. Afin de préparer des réponses proportionnées, des "points d'équilibre" doivent être trouvés entre l'indiscutable nécessité de protéger la santé de nos concitoyens, et celle de reprendre progressivement les activités pour ne pas laisser le tissu économique et social se dégrader.

> Sur le plan sanitaire,

il convient de rappeler que nombre de personnes atteintes par le virus est aujourd'hui porté à 57 et l'on ne déplore aucun décès. Il ressort que l'épidémie reste pour l'instant "sous contrôle" sur un plan sanitaire, grâce aux mesures d'urgences qui ont été prescrites par les autorités et à l'effort accompli par l'ensemble des Polynésiens. Le virus resterait à ce jour mal connu du monde scientifique et sanitaire.

- Dans la perspective d'une prochaine adaptation du confinement, il est indispensable de définir une organisation structurée et stricte, afin de ne pas laisser se propager une **"deuxième vague"** de l'épidémie de covid19. La pandémie doit être l'affaire de tous.
- Une attention particulière doit être portée sur les publics les plus vulnérables sur un plan sanitaire, au premier rang desquelles figurent les personnes âgées
- Le port du masque mérite d'être élargi et rendu obligatoire pour tous. Il convient de produire au moins 500 000 masques minimum dans les meilleurs délais. Cette question mérite toutefois d'être encadrée par des normes et d'être validée par les autorités sanitaires
- Il est nécessaire de multiplier les tests sanitaires pour détecter le virus et diagnostiquer la maladie. Il est crucial de continuer à appliquer les "gestes barrières" et les règles de distanciation sociale
- La véritable issue pour la sortie de crise sanitaire reste cependant la découverte d'un vaccin contre le virus

> Sur un plan économique,

Si la situation sanitaire reste pour l'instant "sous contrôle", la situation économique et sociale est très préoccupante.

- En Polynésie française l'activité économique a subi un arrêt brutal et les répercussions en chaîne sur le tissu économique et social ont déjà commencé. La perte d'activité économique "instantanée" est estimée à plus de 30% par rapport à une situation "normale"

*Situation au 23 avril 2020

- Le Président du Tribunal mixte de commerce parle à ce stade pour les mois de mars et avril d'une chute d'environ 30% de l'activité économique des entreprises. Certains secteurs seraient à l'arrêt complet. On s'achemine vers des redressements économiques puis des liquidations judiciaires en chaîne.
- La reprise économique est nécessaire mais elle ne doit pas se faire au détriment de la santé des populations. Aussi il convient de produire et d'élargir le port de masques de protection dans tous les secteurs d'activité. Cette question mérite toutefois d'être encadrée par des normes et validées par les autorités sanitaires.
- Des cellules de crises ont été mises en place pour différencier les situations selon les secteurs d'activité. Des schémas d'adaptation des mesures de confinement par secteur d'activité sont en cours. Le CESEC recommande de consolider et renforcer ces initiatives.
- Il est urgent de définir des mesures pour soutenir les secteurs du **tourisme et de l'hôtellerie**, où la situation est particulièrement préoccupante. Ils représentent environ 15% du PIB et sont aujourd'hui quasiment à l'arrêt.
- Pour soutenir le secteur touristique, les professionnels font appel aux résidents polynésiens pour occuper les structures hôtelières et les pensions de famille en attendant le retour des visiteurs extérieurs.
- Des protocoles pour la conduite à suivre, doivent être définis pour chaque secteur d'activité, pour protéger l'entreprise et ses salariés, ainsi que leurs clients et usagers : transports, restaurants, prestations de services, etc. Ces initiatives méritent d'être élargies, consolidées et renforcées.
- Les dispositifs de "moratoire" sur les dettes permettent de soulager des entreprises mais il faut rester vigilant sur un possible "effet boule de neige" dès lors qu'ils seront arrivés à terme.
- Les mécanismes de redistribution sociale utilisés par la puissance vont être impactés par la crise économique. Il est nécessaire de garder une capacité monétaire et financière pour assurer la continuité du système de santé et des dispositifs sociaux.
- La question de l'ouverture des écoles apparaît indissociable de celle de la reprise de l'activité économique pour les parents. Elle fait l'objet d'appréhensions et requiert une large consultation des acteurs concernés.

> Sur le plan scolaire,

La question de l'ouverture des écoles a été un point de préoccupation majeur et a fait l'objet de fortes appréhensions

- La question de l'ouverture des écoles apparaît indissociable de celle de la reprise de l'activité économique. Dans l'hexagone, on relèverait plus de 3 millions d'arrêts maladie qui pourraient être la conséquence des écoles et établissements fermés (parents contraints de garder leurs enfants).
- La Nouvelle Calédonie aurait envisagé la réouverture des écoles par section et par demi-effectifs de classes
- Les organisations représentatives des enseignants et personnels, et plus largement les acteurs de la communauté éducative, ont exprimé leur souhait d'être associés aux décisions et mesures qui seront prises dans les jours à venir
- Les enseignants, personnels et toute la communauté éducative sont contraints de fonctionner au jour le jour et de faire de l'autoformation pour répondre aux besoins pédagogiques dans les conditions de crise
- Il faut craindre des conséquences de la fermeture des établissements sur le décrochage scolaire, déjà élevé en Polynésie française, et prévoir des mesures pour lutter contre le phénomène qui devrait s'aggraver

> Sur un plan social,

- La crise économique entraînera avec elle une crise sociale. Dans cette période difficile et celle à venir, il est important que nous nous sentions tous concernés et restions animés par des valeurs de solidarité et de partage
- Une attention particulière doit être portée sur les publics les plus vulnérables sur un plan social. Une série de mesures a été mise en place. Pour exemple, des structures ont été prévues pour le public particulièrement vulnérable des sans abris
- La solidarité nationale est vitale et précieuse sur un plan social et économique
- Les membres s'interrogent sur les conditions d'applicabilité de dispositifs de chômage partiel en Polynésie française pour faire face à la crise. Il semble que cela soit déjà le cas pour la Nouvelle Calédonie

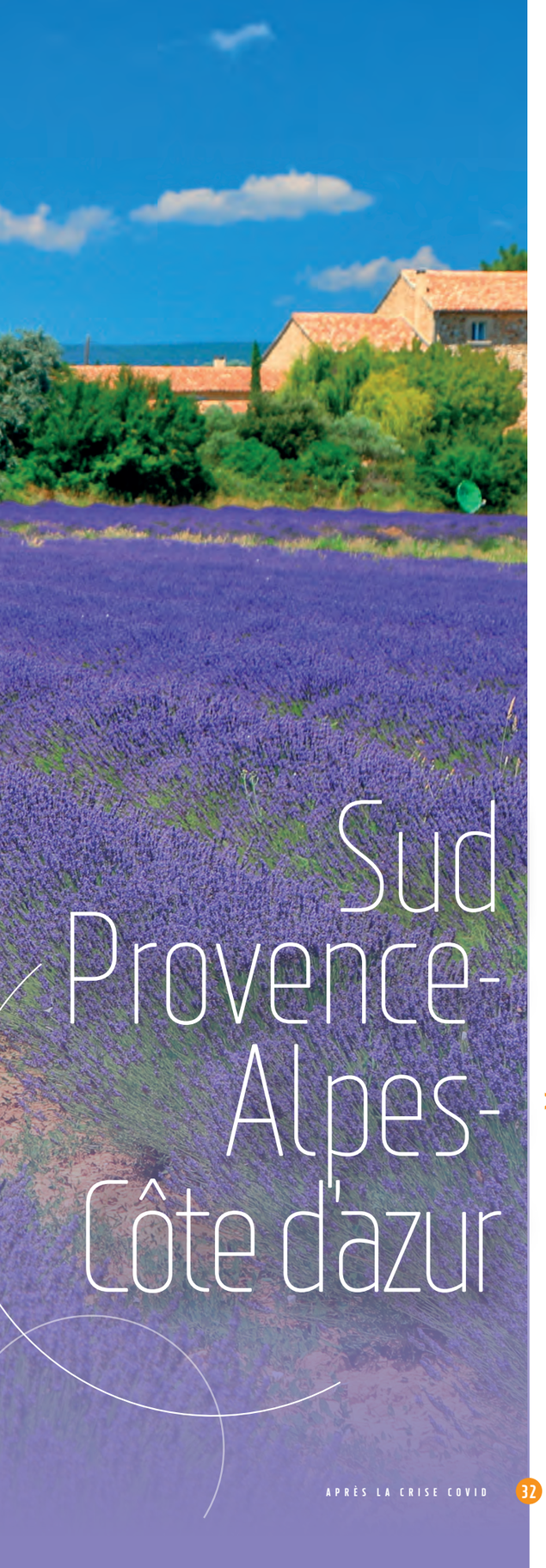

Sud Provence-Alpes-Côte d'azur

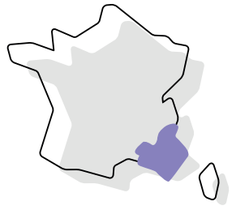

L'après Covid : redémarrer ou se réinventer ?

Le séisme sanitaire inédit qui nous frappe a révélé avec force les limites et les failles de notre système et les injustices qu'il porte en lui.

Les impératifs de transition environnementale, démocratique, socio-économique ainsi que les attentes d'une solidarité plus active s'en trouvent accélérés et renforcés.

Compte tenu de son champ de compétence la Région est certainement l'un des échelons locaux les plus concernés par ces enjeux

Comment tirer les enseignements concrets de cette crise et mieux s'organiser pour prévenir les futurs crises ?

Comment puiser dans nos ressources propres pour relever ces défis en faisant de notre région, une région résiliante ? Au travers de ses préconisations le CESER Région Sud propose une nouvelle méthode anticipatrice et participative garante de l'efficacité et de l'acceptabilité des actions à conduire sur le moyen et le long terme.

> Refonder le contrat social

Seul un engagement citoyen et collectif peut permettre d'y parvenir. Chaque acteur doit être pleinement associé à la démarche (société civile) ainsi qu'à l'évaluation des actions mises en œuvre. Dans cette construction collective, ce sont à la fois des préoccupations quotidiennes et des enjeux futurs qui doivent être pris en compte et chaque territoire de vie doit être concerné.

La refondation du contrat social qui doit prendre la forme d'une nouvelle gouvernance plus participative impliquant davantage la société civile : citoyens, acteurs économiques, secteur associatif. Elle doit aussi se traduire par une solidarité plus active et une écoute renforcée en direction des publics fragiles et des plus démunis.

" Ce qui est possible mérite d'avoir sa chance "
Albert Camus

> Planifier, stucturer, coordonner, accompagner

- Référentiel de communication de crise accessible à tous ; équipement du territoire en moyens de prévention et d'intervention sanitaire, un plan de crise (sanitaire, sécuritaire, écologique et climatique) régional, schéma directeur des services essentiels à la population, schéma directeur logistique, économie circulaire, circuits courts ; renforcement des engagements en terme de protection de la biodiversité, de transition énergétique et de limitation de l'impact carbone.

  Sur le plan agricole ; renforcer la protection et la mise en valeur des terres agricoles et diminuer l'artificialisation des sols, projet alimentaire territorial (PAT).

> Renforcer nos partenariats, aider à l'innovation pour mieux construire l'avenir

- Renforcement de nos écosystèmes et du maillage associatif, intensification du dialogue public - privé, politiques innovantes, porteuses de montée en compétences et de créations d'emplois ; recherche, R&D, des outils de modernisation accessibles pour l'ensemble du tissu économique, couverture territoriale numérique formation et la montée en compétences des acteurs, éducation et formation.

> Evaluer de façon systématique et participative les poloitiques publiques

- L'ensemble des propositions d'actions préconisées devra faire l'objet d'une évaluation systématique à la fois qualitative et quantitative permettant aux élus à la société civile et aux citoyens de mesurer leur impact sur la vie quotidienne des populations concernées. A ce titre, les indicateurs proposés par la section prospective du CESER sont fortement préconisés.

Ile de la Réunion

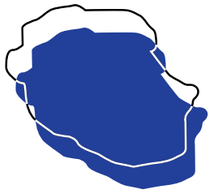

Dès le début de l'épidémie de la COVID-19, le CESER de La Réunion a souhaité mener une réflexion *in itinere* sur cette crise. Dans une première contribution ***"Et maintenant, que voulons-nous ?"*** il a posé les questionnements et constats inhérents à cette situation sur plusieurs aspects qu'ils soient sociétaux, économiques, sociaux ou écologiques. Dans la continuité de cette première contribution, il en a réalisé une seconde **"Et maintenant, la voie des possibles ? "** dont l'objectif a été de proposer des pistes de travail et des éléments de réponses pour "panser le présent, penser le futur". Celle-ci répond également à la saisine du Président du Conseil régional du 9 octobre 2020.

Cette crise a **remis en cause nombre de nos certitudes, de nos souverainetés, de nos idéaux et même parfois de nos valeurs, aggravant des ruptures nous plongeant dans un monde encore plus fragile, imprévisible et incertain.**

Pour le CESER de La Réunion, il appartient, à **tout un chacun, de réfléchir et de proposer.** Cela doit se faire à la lumière des enseignements du passé, en redonnant du sens, individuel et collectif, à ce qui doit être entrepris.

Ses réflexions portent sur les **changements de paradigmes** qu'il faudra poser **aux générations actuelles et, en héritage, à celles futures** en :

> dessinant la voie de trajectoires qui doivent guider les actions publique et citoyenne ;

> proposant **une gouvernance territoriale ouverte sur la conduite de politiques publiques intégrées et animées sur le(s) territoire(s)** ;

> passant de la d'utilisation des ressources à celle **basée sur les ressources disponibles**, à un moment donné, et **sur l'engagement de tous** pour atteindre des buts intermédiaires, réalisables, qui nourriront **une ambition commune.**

> Préconisations : La voie des Possibles

Le CESER de La Réunion fait sienne la phrase du Général De Gaulle ***"Entre possible et impossible, il n'y a que deux lettres de différence et un état d'esprit".***

Il voit dans cette situation inédite, l'occasion unique **d'infléchir fortement les politiques publiques** à mettre en oeuvre en faveur de **la transition sociale et écologique.**

Dans ce contexte et pour parvenir à une **territorialisation** efficace de la mise en œuvre des politiques publiques écologique, économique et sociale, il convient ainsi de considérer les territoires comme des espaces, non pas uniquement de relance, mais aussi en mobilisant, simplifiant et organisant la convergence des outils de contractualisation financière. Cette reconstruction doit ainsi reposer sur 3 principes :

- Une **concentration des moyens** qu'ils soient financiers, humains, opérationnels ou techniques vers des objectifs communs. Ils doivent se décliner aux niveaux **Local, National et Européen,**
- Une **coordination des acteurs** dans des instances de gouvernance adaptées et partagées que sont les espaces d'initiatives territoriales (EIT), essentiels pour la prise de décisions de manière collégiale et concertée.
- **Une contractualisation des politiques publiques intégrées** invitant à la co-responsabilité des parties prenantes publiques et/ou privés dans un processus de suivi et d'évaluation des actions mises ou à mettre en œuvre.

Ces principes participent à la réflexion engagée, par le gouvernement, sur le projet de loi concernant une nouvelle étape de la décentralisation.

Nos territoires doivent être, de plus, la réponse de proximité, avec et pour les Réunionnais, et s'articuler autour de 5 dynamiques, pilotées par eux :

- **Reconstruire** un projet de territoire : *"Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire ; c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné"*[1].
- **Relocaliser** les activités en favorisant les circuits-courts et de proximité, la création d'emplois locaux au service d'une meilleure résilience et souveraineté.
- **Redistribuer** les richesses matérielles du territoire en considérant davantage l'utilité sociale des métiers mais également les richesses immatérielles, en faveur d'une plus grande équité et justice sociale.
- **Régénérer** les liens intergénérationnels pour préserver notre "vivre ensemble" et permettre une transmission des connaissances et savoir-faire. Il s'agit aussi de régénérer la relation entre l'humain et la nature.
- **Réengager** le citoyen dans son rôle d'acteur actif de la Cité afin de faire émerger une démocratie permanente garantissant l'interaction entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

Et ce afin de :

- **Faire territoire(s)** pour une mise en action de l'écosystème territorial via un meilleur mode de gouvernance.
- **Faire société** pour bâtir un destin commun pour répondre aux attentes d'une société durable et inclusive.

Ces dynamiques inclusives et de proximité favorisent ainsi la mise en application du sens du **"concernement"**[2] , conscience du citoyen d'être concerné par les questions sociétales, et sa capacité de s'impliquer en acteur actif dans la vie démocratique. Ce concernement, préalable à **son engagement, lui permet donc d'exercer son "pouvoir d'agir"**[3].

Reconstruire, remobiliser et réaffirmer notre appartenance au(x) territoire(s) et à la Nation doivent s'incarner par de nouvelles pratiques de la démocratie permanente, de nouvelles innovations d'inclusion sociale, une nouvelle ouverture au monde, une décarbonation de nos flux économiques et l'ambition de relever le défi éducatif pour faire émerger les générations nouvelles.

[1] Eugène Viollet-Le-Duc.

[2] On entend par sens du concernement, la conscience du citoyen d'être concernée par une question sociétale et de s'éprouver potentiellement acteur pour s'impliquer dans la vie démocratique.

[3] Contribution du CESER « Faire de La Réunion du Millénium un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défi éducatif » - Bureau du 16 juillet 2020.

CESER de France
Assemblée des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux

Palais d'Iéna, 9 Place d'Iéna ▪ 75775 Paris Cedex 16
Tél.: 01 47 23 37 02
www.ceserdefrance.fr